

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PADES)**

Rapport final de l'étude sur les défis et contraintes de l'enseignement supérieur privé au Mali

Présenté par

Pr Lamissa DIABATE/Consultant

Rapport final de l'étude sur les défis et contraintes de l'enseignement supérieur privé au Mali

SOMMAIRE

I. Contexte et Problématique de l'étude

II. Objectifs et Résultats attendus de l'étude

III. Démarche méthodologique

IV. Etat des lieux du secteur privé de l'enseignement supérieur

4.1. Cadre Juridique et Administratif

4.1.1. Cadre Légal

4.1.2. Cadre administratif

4.2. Les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes

4.3. Les mécanismes et processus de contrôle des établissements privés d'Enseignement Supérieur

4.4. Etat des lieux de l'offre de formation

4.5. Eléments critiques des textes législatifs et réglementaires

V. Caractéristiques de l'enseignement supérieur privé

5.1. Gouvernance

5.2. Infrastructures et équipements

5.3. Encadrement pédagogique

5.4. Effectifs des étudiants

5.5. Nombre de diplômés et leur insertion dans le secteur productif

5.6. Renforcement de capacités du personnel d'encadrement (direction/pédagogie)

5.7. Partenariat

5.8. Coûts et sources de financement

VI. Contraintes/Recommandations

Références bibliographiques

Annexes

Annexe A : Questionnaire

Annexe B : Guide de l'enquêteur

Annexe C : Rapport d'enquête

Annexe D : Liste des regroupements de filières

I. Contexte et Problématique de l'étude

Aspect historique :

Les établissements privés d'enseignement se sont développés en dents de scie au Mali suivant des époques. Ainsi, cinq (5) grandes périodes apparaissent suivant les dates de création des établissements d'enseignement privé.

- **Période de 1947 à 1957** : elle se situe dans la période coloniale. On y recense cinq (5) établissements au total dont quatre (4) privés.
- **Période de 1958 à 1962** : elle constitue une période morte en matière de création de ces types d'établissements. Cette situation pourrait avoir son explication dans les débats politiques pour l'indépendance.
- **Période de 1963 à 1988** : trente quatre (34) établissements sont créés dont huit étatiques. Avec la réforme de 1962 et le régime socialiste, l'Etat prend en main le système éducatif. Seule l'Eglise Catholique apporte ouvertement son concours dans la création d'écoles. Par ailleurs, avec le manque de cadres pour remplacer les agents coloniaux, l'enseignement général est privilégié.

Cependant, avec le temps, les analyses montrent une inefficacité d'un tel système. C'est ainsi que le séminaire national sur l'enseignement en 1978 a stigmatisé entre autres les problèmes suivants :

- inadaptation des formés au monde du travail ;
- taux d'abandon et de redoublement élevés ;
- coût élevé de l'enseignement pour l'Etat.

Par la suite, l'Etat s'oriente vers une certaine adaptation du système en incitant à la création d'écoles privées (Décret n°118/PC-RM du 20 septembre 1971).

Ainsi sur une trentaine d'établissements ouverts entre 1980 et 1988, vingt (20) relèvent du secteur privé et sont surtout orientés vers l'enseignement technique et professionnel. Au même moment l'Etat crée deux établissements du même type. Les promoteurs privés se positionnent surtout dans l'enseignement technique et professionnel.

- **Période de 1989 à 2012** : Cette période connaît une explosion des établissements d'enseignement privés. C'est au cours de ces années et tenant compte de la démocratisation du système politique, que de nouveaux textes statuent sur l'enseignement privé au Mali (Loi n° 94-032 du 25 juillet 1994, Décret n°94-276/PRM du 15 août 1994).

Les termes de référence de la présente étude considèrent ces textes (Loi n° 94-032 du 25 juillet 1994, Décret n°94-276/P-RM du 15 août 1994) comme étant de nos jours ceux définissant le cadre légal de l'enseignement privé. On verra plus loin que ces textes ont été abrogés en 2012. Néanmoins, nos commentaires prennent en charge l'analyse de ces textes.

La Loi n°94-032 du 25 juillet 1994 définit un cadre légal pour l'enseignement privé en général. Le Décret N°94-276 /P-RM du 15 août 1994 en fixe les domaines d'application. La lecture de ces textes permet de tirer certains enseignements tels que :

- 1) la libre concurrence à double titre : d'une part toute personne physique ou morale peut ouvrir un établissement (article 2) ; d'autre part les montants des frais de scolarité sont libres (article 21) ;
 - 2) la définition des ordres d'enseignement suivant les degrés : tout promoteur privé peut créer un établissement dans n'importe lequel de ces ordres (article 3) ;
 - 3) la laïcité de l'enseignement : l'article 3 spécifie « les écoles coraniques et les écoles de catéchisme, les établissements exclusivement destinés à la formation des ministres du culte,... ne sont pas du domaine de la présente loi » ;
 - 4) la création et l'ouverture d'un établissement privé sont soumises à autorisation préalable (article 8) suivant dossiers constitués ;
 - 5) l'existence de plusieurs types d'établissements privés : certains sont reconnus d'utilité publique ; d'autres ne le sont pas. Dans le premier cas, ces établissements bénéficient de subventions de l'Etat (article 12) ;
 - 6) l'encouragement de l'enseignement privé par :
 - la reconnaissance d'utilité publique (article 9) ;
 - l'ouverture de filières n'ayant pas de correspondance dans l'enseignement public. Ceci constitue une des conditions pour être reconnu d'utilité publique (article 9) ;
 - la possibilité de bénéficier de conventions particulières (article 19) ;
 - l'octroi de terrains pour les infrastructures scolaires (article 20) et de subventions en cas de reconnaissance d'utilité publique.
- **Période de 2012 à nos jours** : de nos jours, la Loi n°2012-013 du 24 février 2012 définit un cadre légal pour les établissements privés d'enseignement en République du Mali. Le Décret N°2012-588 /PRM du 8 octobre 2012 en fixe les domaines d'application.

Problématique :

Le parcours historique ci-dessus montre un accroissement continu des établissements privés. Pour certains, cette situation vient de la faible efficacité et la qualité médiocre de l'enseignement public. Pour d'autres cela signifie l'existence d'un marché de la formation pour les institutions privées.

Quoiqu'il en soit, l'existence de ces établissements privés est désormais une réalité dans le système d'enseignement au Mali. Il faut absolument en tenir compte. Malheureusement, dans la plupart des cas, on connaît mal les caractéristiques de ces établissements, notamment :

- la typologie des établissements ;
- les formations offertes ;
- les publics concernés ;
- le personnel exerçant dans les établissements ;
- les sources de financement ;
- les liens des établissements avec les entreprises ;
- les résultats obtenus ;
- le cadre légal d'évolution.

Ces éléments permettraient une meilleure connaissance de ce secteur privé, à travers l'identification des contraintes pour le développement dudit secteur. Ainsi, il serait plus aisé d'apprécier les mesures à prendre en faveur du développement de l'offre privée de l'enseignement supérieur.

II. Objectifs et Résultats attendus de l'étude

II.1 Objectifs :

Objectif général :

L'étude vise à identifier les hypothèques institutionnelles, les pratiques contraignantes sur le développement de l'enseignement supérieur privé en vue de proposer des options stratégiques pour en faire un levier de croissance et de compétitivité pour l'économie nationale.

Objectifs spécifiques :

Cette étude permettra spécifiquement :

- de faire une analyse SWOT du secteur privé de l'enseignement supérieur ;
- d'identifier les facteurs de blocage et les pratiques contraignantes liées à l'activité des opérateurs privés de l'enseignement supérieur ;
- d'indiquer des éléments de comparaison avec d'autres pays qui partagent plus ou moins les mêmes contextes de développement de l'enseignement supérieur que le Mali ;
- de faire des recommandations pour un meilleur développement de l'enseignement supérieur privé.

II.2 Résultats attendus :

- Une analyse SWOT exhaustive du secteur privé de l'enseignement supérieur est réalisée et disponible ;
- Les facteurs bloquants et les pratiques contraignantes liées à l'activité des opérateurs privés de l'enseignement supérieur sont identifiés et analysés ;
- Des éléments de comparaison avec d'autres pays qui ont des systèmes et des contextes similaires à ceux de l'enseignement supérieur du Mali sont présentés ;
- Des recommandations et propositions concrètes de schémas d'action, de modèles de partenariats public-privé entre le secteur privé et le ministère de tutelle permettant de relever le défi de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes sont formulées.

Pour atteindre ces résultats, l'étude prend en compte deux grands axes, à savoir :

- L'état des lieux de l'enseignement supérieur privé au Mali :
 - Cadre juridique et administratif ;
 - Analyse statistique ;
 - Analyse du fonctionnement institutionnel ;

- Enquête auprès d'un échantillon d'établissements qui prend en charge, entre autres, les caractéristiques suivantes :
 - Gouvernance ;
 - Infrastructures et équipements ;
 - Evolution des effectifs ;
 - Fonctionnement ;
 - Coût et financement ;
 - Insertion des formés et perspectives.

III. Démarche méthodologique

L'étude est structurée en plusieurs phases, à savoir :

(i) La Participation à des séances de travail de cadrage au niveau :

- de la Coordination du PADES ;
- du Ministère de l'Education Nationale ;
- de la Banque Mondiale ;
- de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur;
- de l'Association des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (AEPES).

(ii) La Collecte de données primaires (revue documentaire) et d'informations sur la législation de l'enseignement supérieur privé au Mali et dans la sous-région (lois, ordonnances, décrets, arrêtés, rapports, documents officiels, etc.) ;

(iii) La Synthèse et l'Analyse des données et informations collectées (lois, ordonnance, décrets, arrêtés, rapports, documents officiels, etc.) : ***un accent particulier sera mis sur l'analyse des textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'enseignement supérieur privé;***

(iv) Les Missions au Sénégal et en Côte d'Ivoire pour s'enquérir de leurs expériences dans le domaine de la gestion de l'enseignement supérieur en vue de compléter la synthèse et l'analyse de la phase III ;

(v) L'Etablissement d'un état des lieux qui devra contenir une analyse SWOT du développement des établissements privés dans l'enseignement supérieur au Mali : ***à ce niveau, il sera procédé à une analyse diagnostique du secteur privé de l'enseignement supérieur en identifiant les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces au regard de son évolution au Mali;***

(vi) L'Elaboration des outils d'investigation de l'étude (questionnaires et guide d'entretien à utiliser pour les enquêtes) : ***ces outils porteront essentiellement sur la gouvernance, la typologie de l'établissement, le cadre légal d'évolution, le financement, les équipements et infrastructures, les partenariats, les conditions d'études, l'encadrement pédagogique, les***

filières couvertes, la qualité de la formation, les effectifs des apprenants (filles, garçons et étrangers), le nombre de diplômés par an et leur insertion dans le secteur productif (en termes d'entrepreneuriat et d'emploi);

(vii) La Conduite des enquêtes : sur la base des outils d'investigation élaborés au point (vi), recueillir les avis des acteurs clés du secteur de l'enseignement supérieur (promoteurs et/ou dirigeants des établissements d'enseignement supérieur privés, des structures faîtières - AEPES- et des centrales en charge de l'enseignement supérieur au Mali (Ministère de l'Education Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, etc.) et de personnes-ressources ; ces enquêtes seront conduites sur un échantillon d'établissements qui seront retenus de commun accord avec les acteurs concernés; il sera procédé au recrutement et à la formation d'enquêteurs en fonction de la taille de l'échantillon qui sera retenu de commun accord avec les acteurs clés;

(viii) Le Dépouillement et analyse des données recueillies issues de l'utilisation des outils d'investigation sur des échantillons d'établissements choisis en fonction de leur performance et des difficultés rencontrées;

(ix) L'Elaboration et la soumission d'un rapport provisoire : ce rapport présentera l'état des lieux de l'enseignement supérieur privé et fera ressortir clairement les facteurs bloquants et les pratiques contraignantes ; en outre il proposera des recommandations, des schémas d'actions clairs et des modèles de partenariat public-privé permettant de relever le défi de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes;

(x) La Participation à l'atelier de partage et de validation du rapport provisoire;

(xi) L'Elaboration du rapport définitif intégrant les recommandations de l'atelier de partage et de validation.

Par rapport aux établissements étudiés, en termes de méthodologie, les étapes suivantes seront suivies :

- élaboration du questionnaire ;
- validation du questionnaire ;
- constitution de l'échantillon ;

- recrutement et formation des enquêteurs (3 enquêteurs);
- conduite d'enquêtes tests auprès d'un établissement ;
- administration du questionnaire auprès des autres établissements de l'échantillon ;
- saisie et analyse des résultats des enquêtes ;
- élaboration du rapport.

Chaque enquêteur a eu à travailler sur 10 établissements pendant 10 jours (soit une journée par établissement).

IV. Etat des lieux du secteur privé de l'enseignement supérieur

4.1. Cadre Juridique et Administratif

L'apparition des établissements privés a conduit l'Etat malien à élaborer des textes réglementant ce secteur. La force de ces textes semble dépendre des évolutions politique et scolaire au Mali. Ainsi en 1971, ce sont un décret et un arrêté qui ont statué sur les rapports entre l'enseignement privé et le Gouvernement du Mali, à savoir :

- le Décret n°118 / PG-RM du 20 septembre 1971 ;
- l'Arrêté n°661 / MENJS.

Plus tard, en 1994, avec la démocratisation, c'est une loi qui intervient avec son décret d'application :

- la Loi n°94-032 du 25 juillet 1994 ;
- le Décret n°94-276 /P-RM du 15 août 1994.

A partir de 2012, avec la politique de décentralisation et de déconcentration un nouveau cadre légal a été mis en place à travers les textes suivants :

- la Loi n°2012-013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;
- le Décret n°2012-588/P-RM du 8 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

L'analyse ci-après portera sur les textes de 2012 qui abrogent toutes dispositions antérieures contraires. Ils seront considérés sous l'angle juridique (légal) et administratif. L'innovation majeure dans les textes de 2012 par rapport à ceux de 1994 est la prise en compte de la problématique de la décentralisation et de la déconcentration, c'est-à-dire l'implication des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat dans le processus de gestion des établissements privés pour les ordres d'enseignement suivants : préscolaire, fondamental et secondaire. L'enseignement supérieur n'est pas concerné par cette problématique.

4.1.1. Cadre Juridique :

La Loi n°2012-013 du 24 février 2012 définit un cadre légal pour l'enseignement privé en général. Le Décret n°2012-588/P-RM du 8 octobre 2012 en fixe les domaines d'application. La lecture de ces textes permet de tirer certains enseignements.

- la libre concurrence à double titre : d'une part, toute personne physique ou morale peut ouvrir un établissement (article 2 de la loi) et d'autre part les montants des frais de scolarité sont censés être libres dans la mesure où aucun des deux textes (loi et décret) ne mentionne cet aspect ;
- la définition des ordres d'enseignement suivant les degrés : tout promoteur privé peut créer un établissement dans n'importe lequel de ces ordres (article 3) ;
- la laïcité de l'enseignement : l'article 4 spécifie « les écoles coraniques et les écoles de catéchisme, les établissements exclusivement destinés à la formation des ministres du culte, les cours donnés individuellement ou en commun, dans un cadre non institutionnel, ne sont pas du domaine de la présente loi » ;
- les établissements privés d'enseignement supérieur : ils assurent la formation des cadres de haut niveau pour les différents secteurs de développement (article 6 de la loi) ; ces établissements ont donc le libre choix des filières de formation ;
- la création et l'ouverture d'un établissement privé : elles sont soumises à autorisation préalable (chapitre II de la loi et chapitre I du décret) suivant dossiers constitués ; l'octroi de l'autorisation de création est subordonné au respect de la carte scolaire et universitaire (article 12 de la loi) ; l'autorisation de création pour le supérieur est délivrée par le ministre en charge de l'enseignement supérieur alors que pour les autres ordres elle est délivrée par le Gouverneur de Région ou du District de Bamako ; par contre l'autorisation d'ouverture est délivrée par le ministre de l'ordre d'enseignement concerné (article 13 de la loi) ;
- la possibilité d'existence de plusieurs types d'établissements privés : certains reconnus d'utilité publique qui remplissent les conditions déterminées par un cahier des charges fixé par arrêté du ministre en charge de l'ordre d'enseignement concerné (article 14 de la loi) ; d'autres ne le sont pas ; dans le premier cas, ces établissements peuvent bénéficier d'appuis de l'Etat conformément au cahier des charges ;
- l'encouragement de l'enseignement privé par :

- la reconnaissance d'utilité publique (article 14 de la loi) ;
- la liberté de choix des filières de formation dans la mesure où aucune contrainte, dans les textes, n'est imposée aux établissements privés d'enseignement supérieur ;
- la possibilité de bénéficier de conventions particulières (article 19 de la loi).

Sur le plan fiscal, nous n'avons pas trouvé un texte fédérateur régissant le régime fiscal des établissements privés d'enseignement supérieur. Cette situation nous a été confirmée lors de nos entretiens avec des responsables d'établissement qui trouvent qu'ils n'ont aucune visibilité sur leur fiscalité.

4.1.2. Cadre administratif

Le cadre administratif à travers la loi et le décret d'application stigmatise les aspects suivants :

- Les établissements d'enseignement privés sont sous la tutelle de l'Etat à travers le ministère de l'ordre d'enseignement concerné. C'est le ministre de l'ordre d'enseignement concerné qui délivre l'autorisation d'ouverture des établissements privés d'enseignement. L'autorisation de création est délivrée par le Gouverneur de Région ou du District de Bamako pour les ordres d'enseignement suivants : préscolaire, fondamental et secondaire. Pour le cas particulier de l'enseignement supérieur, l'autorisation de création est délivrée par le ministre en charge de cet ordre d'enseignement (article 13 de la loi).
- Les conditions d'exercice sont soumises à la fourniture de documents comprenant :
 - Dossier de l'établissement ;
 - Dossier du déclarant ;
 - Un engagement portant, entre autres, sur :
 - le respect strict de la réglementation officielle sur les établissements privés d'enseignement ;
 - l'application des horaires et programmes définis dans le dossier de l'établissement ;
 - la soumission aux visites et contrôles des autorités de tutelle ;
 - l'exécution du cahier des charges ;

- Dossier du directeur ;
- Dossier de l'enseignant.
- Le contrôle des établissements d'enseignement privé relève des services techniques des ministères de tutelle à plusieurs titres :
 - Les inspections pédagogiques du personnel enseignant ;
 - La fourniture annuelle au ministère d'un rapport de rentrée et de fermeture (situation morale, matérielle et pédagogique) ;
 - Des inspections spécifiques (médico-scolaires, architecturales, financières).
- D'autres obligations administratives sont faites aux établissements privés. Il s'agit entre autres :
 - du respect de la législation en vigueur sur l'embauche dans le secteur privé quant au recrutement du personnel permanent, vacataire (article 6 du décret) ;
 - du recrutement du personnel enseignant : aucun quota de recrutement n'est imposé aux établissements privés d'enseignement supérieur contrairement à ceux du préscolaire, du fondamental et du secondaire où le tiers (1/3) au moins du personnel enseignant doit être permanent (article 6 du décret).
 - de la délivrance de diplômes reconnus ou non par l'Etat.

Au regard du cadre juridique et des obligations administratives, il se dégage trois types d'établissements privés. Certains ont la décision de création, d'autres la décision de création et l'arrêté d'ouverture et un troisième groupe qui, en plus de ces deux textes, a une reconnaissance d'utilité publique.

Ce cadre administratif et réglementaire s'appuie en ce qui concerne l'enseignement supérieur sur un Document de Politique qui date de décembre 2009. Au regard de la date d'élaboration de ce Document, il est impératif de lancer les activités d'évaluation et de relecture de cette Politique. Le secteur privé de l'enseignement supérieur ne dispose pas de stratégie spécifique. La relecture du document de Politique peut être mise à profit pour l'élaboration de cette stratégie spécifique.

4.2. Modalités d'habilitation et de délivrance des diplômes

Le cadre législatif et réglementaire est complété par la mise en place d'une procédure permettant la reconnaissance des formations et diplômes délivrés par les établissements privés, au même titre que les établissements publics, à travers le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur.

L'établissement introduit auprès de la commission nationale d'habilitation une demande par rapport à une formation donnée. L'habilitation est renouvelable au bout d'une période précisée par l'autorité de tutelle après évaluation par la commission nationale.

La demande d'habilitation doit contenir, d'une façon explicite, toutes les caractéristiques pédagogiques de l'offre de formation proposée. Ces caractéristiques portent notamment sur les parcours et les diplômes qui sanctionnent ces parcours au niveau terminal et au niveau intermédiaire. Dans le dossier de demande d'habilitation, il doit être précisé, notamment, les objectifs de la formation, l'organisation des enseignements et leurs contenus, les modalités pédagogiques, la qualité des enseignants ainsi que les conditions d'admission.

Le dossier de demande d'habilitation doit, en outre, prendre en charge l'organisation des équipes de formation, leurs domaines de responsabilités ainsi que la coordination des enseignements et l'harmonisation des progressions pédagogiques.

A l'examen du dossier de demande, la Commission Nationale d'habilitation émet un avis favorable ou défavorable à l'octroi de l'habilitation demandée. Si l'avis est favorable, sur proposition de la Commission Nationale, l'habilitation est accordée à l'établissement concerné pour la formation et le diplôme demandés et ce, par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

La Commission Nationale prend en charge, dans le cadre de cinq (5) sous-commissions, les disciplines suivantes :

- (i) juridiques et politiques ;
- (ii) économiques et de gestion ;
- (iii) scientifiques et des sciences de l'ingénieur ;

- (iv) littéraires, linguistiques, des sciences humaines et sociales ;
- (v) de la santé.

Chacune des sous-commissions est composée, sur la base des disciplines concernées, par :

- Deux enseignants titulaires de l'enseignement supérieur public ;
- Deux enseignants permanents de l'enseignement privé ;
- Deux professionnels.

A l'analyse de ce qui précède, on remarque :

- *dans un même établissement peuvent cohabiter des formations et diplômes reconnus ou non reconnus par l'Etat ; cette information doit être donnée aux étudiants qui veulent s'inscrire dans ledit établissement ;*
- *dans la composition des sous-commissions, il n'existe pas de critères pour le choix des enseignants et des professionnels. Ceci constitue une faiblesse dans le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur.*

4.3. Mécanismes et processus de contrôle des établissements privés d'Enseignement Supérieur

Au terme de la Loi n°2012-013 du 24 février 2012, les établissements privés d'enseignement sont contrôlés au plan administratif et pédagogique par les services techniques de l'Etat.

Au niveau de l'enseignement secondaire le contrôle est effectué par l'Inspection Générale de l'Enseignement Secondaire (IGES). Par contre au niveau de l'enseignement supérieur, il n'existe pas de structure dédiée à cette mission qui est assurée en partie par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS).

En effet, dans les missions assignées à la DGESRS, au terme de l'Ordonnance n°2016-003/P-RM du 15 février 2016, on note qu'elle est chargée « de suivre et d'évaluer la performance générale du système d'enseignement supérieur en y instaurant une culture de l'évaluation et de la démarche qualité en relation avec l'organe autonome d'assurance qualité ».

Cet organe autonome est l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-SUP) créée par la loi n°2018-034 du 27 juin 2018. Dans sa loi de création, l'AMAQ-SUP est, entre autres, chargée « de contribuer à la réalisation des enquêtes sur le respect des standards/normes dans l'enseignement supérieur et dans la recherche scientifique et auditer périodiquement les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes, les enseignements, les outils et méthodes pédagogiques utilisés, les laboratoires, équipes et programmes de recherche ».

Si de nos jours, les textes législatifs et réglementaires ont été adoptés, il faut noter que l'AMAQ-SUP n'est pas encore fonctionnelle dans la mesure où l'Agence ne dispose pas de locaux et que les organes d'administration et de gestion, à savoir le Conseil d'Administration, la Direction Administrative et le Conseil Scientifique, ne sont pas encore en place.

L'opérationnalisation de l'AMAQ-SUP viendra combler en partie un vide qui a toujours existé au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à savoir l'inspection et le contrôle, sur les plans administratif et pédagogique, des structures de cet ordre d'enseignement.

4.4. Etat des lieux de l'offre de formation

Un répertoire des établissements privés d'enseignement supérieur élaboré par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS) à travers sa Division Création et Ouverture d'Institutions Privées d'Enseignement Supérieur contient une liste de 116 établissements. Sur les 116 établissements de la liste, le numéro d'ordre 30 qui correspond au Centre d'Infectiologie Charles Mérieux (CICM) n'est pas renseigné. Ainsi, notre analyse porte sur 115 établissements. Ce répertoire renseigne, totalement ou partiellement, sur :

- (i) Le nom de l'établissement ;
- (ii) L'adresse de l'établissement ;
- (iii) Les références des textes de création et d'ouverture de l'établissement ;
- (iv) Les filières de formation ;
- (v) Les diplômes délivrés ;
- (vi) Le nombre de formations habilitées ;
- (vii) Le nombre d'étudiants de l'établissement.

En ce qui concerne la localisation géographique des établissements, on note :

- District de Bamako : 108 établissements (94% du nombre total d'établissements)
- Kayes : 1 établissement ;
- Sikasso : 2 établissements ;
- Ségou : 2 établissements ;
- Koutiala : 1 établissement ;
- Mopti : 1 établissement.

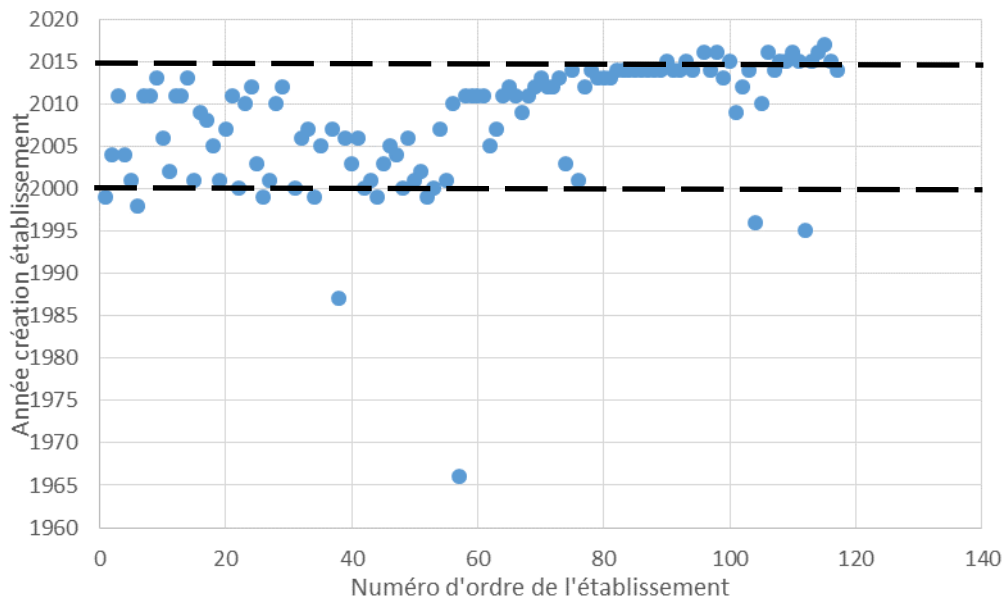
A. Analyse liée aux dates de création et d'ouverture (analyse temporelle)

De l'analyse des références des textes de création et d'ouverture, on constate que :

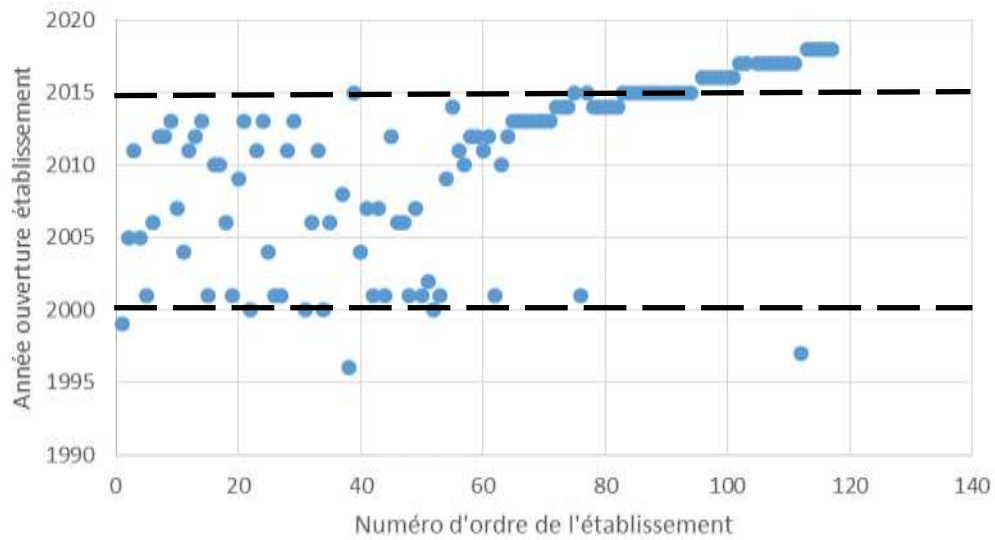
- Pour la période 1996-1999 :
 - Dix (10) établissements sont créés soit environ 9% des 115 établissements ;
 - Quatre (4) établissements ont obtenu leur autorisation d'ouverture soit environ 4% des 115 établissements ;
- Pour la période 2000-2015 :
 - Quatre-vingt-dix-neuf (99) établissements sont créés soit environ 86% des 115 établissements ;
 - Quatre-vingt-onze (91) établissements ont obtenu leur autorisation d'ouverture soit environ 79% des 115 établissements ;
- Pour la période 2016-2018 :
 - Six (6) établissements sont créés soit 5% des 115 établissements ;
 - Vingt (20) établissements ont obtenu leur autorisation d'ouverture soit 17% des 115 établissements.

Au regard de ce constat, sur la période 2000-2015, 79% (91 établissements) des 115 établissements ont obtenu leurs textes de création et d'ouverture. Ceci peut constituer un premier niveau de filtre.

Création d'établissement en fonction de l'année



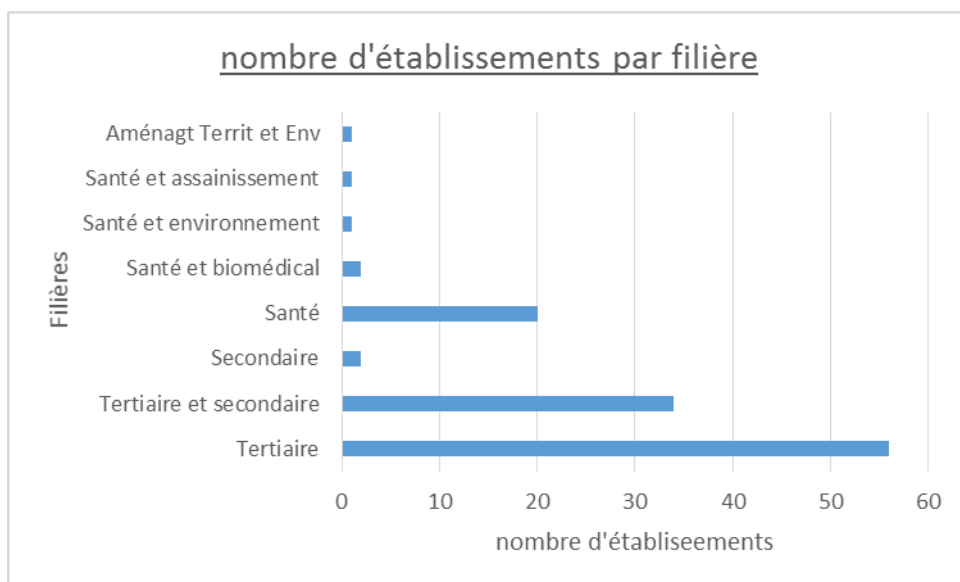
Ouverture d'établissement en fonction de l'année

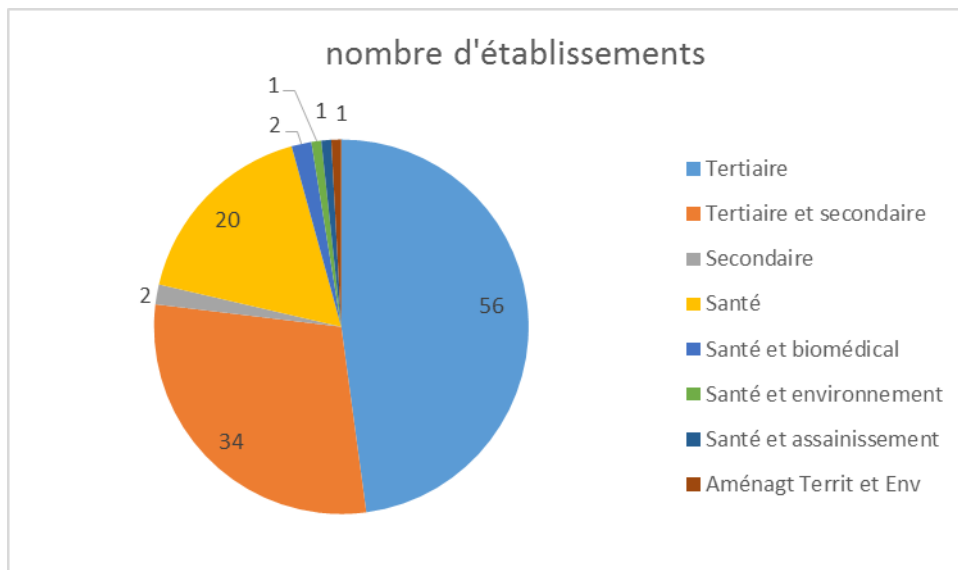


B. Analyse liée aux filières

Une analyse sur les filières fait ressortir les constats suivants (cf figures ci-dessous) :

- (i) Cinquante-six (56) établissements soit 48% du nombre total des établissements constituant le répertoire évoluent dans le tertiaire ;
- (ii) Trente-quatre (34) établissements soit 29% du nombre total des établissements constituant le répertoire évoluent conjointement dans le tertiaire et le secondaire ;
- (iii) Vingt (20) établissements soit 17% du nombre total des établissements constituant le répertoire évoluent dans le domaine de la santé ;
- (iv) Deux (2) établissements soit 2% du nombre total des établissements constituant le répertoire évoluent dans le secondaire ;
- (v) Quatre (4) établissements soit 4% du nombre total des établissements constituant le répertoire évoluent dans les domaines de la santé liée au biomédical, à l'environnement et à l'assainissement ;
- (vi) Un (1) établissement soit environ 1% du nombre total des établissements constituant le répertoire évolue dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement.





4.5. Eléments critiques des textes législatifs et réglementaires

En accédant à l'indépendance, le Mali a trouvé en place des établissements d'enseignement privé. La jeune République en optant pour un régime socialiste (étatisation) a toléré ces établissements sans en fixer un cadre juridique. La Loi n°2012-013 du 24 février 2012 et le Décret n°2012-588/P-RM du 8 octobre 2012 constituent une avancée notable dans la reconnaissance du rôle et de la place de l'enseignement privé. Cependant, ces textes présentent quelques lacunes :

- *La distinction entre établissements privés d'utilité publique et les autres, tout en incitant (peut-être) à un enseignement de qualité, peut conduire aux yeux de la population à y voir des formations au rabais pour les établissements non reconnus d'utilité publique et de qualité par rapport à ceux reconnus d'utilité publique. Cette situation a une incidence sur les formations diplômantes et qualifiantes. En effet, jusque-là, c'est le diplôme qui est à l'honneur et non la qualification et la compétence.*
- *Les conventions particulières peuvent conduire à des situations difficilement maîtrisables. Si l'on considère le cas de l'enseignement privé catholique, l'Etat prend en charge 80% des salaires du personnel enseignant ; cela peut aboutir à la limite à des statuts particuliers comme il s'en trouve dans la fonction publique aujourd'hui.*

- *Les procédures administratives (autorisations diverses) ne prennent pas suffisamment en compte la politique de décentralisation et de déconcentration. Les démembrements locaux du ministère de l'éducation nationale fournissent seulement des informations sans disposer de possibilité d'intervenir dans la prise de décision.*
- *L'inexistence de textes spécifiques sur les différents ordres d'enseignement. Avec l'évolution de l'enseignement privé supérieur et l'importance de cet ordre d'enseignement dans le développement économique de notre pays, il serait souhaitable d'élaborer des textes spécifiques pour ledit ordre.*

V. Caractéristiques de l'Enseignement Supérieur Privé

Notre enquête a porté sur trente (30) établissements privés d'enseignement supérieur tous disposant des textes d'autorisation de création et d'ouverture donc agréés par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur sur un total d'environ cent établissements agréés (exactement 117 établissements suivant le répertoire mis à notre disposition par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique – DGESRS). Ce chiffre est très variable sur une année. En effet, au moment où nous menons nos enquêtes, nous avons été informés de nouvelles créations dont les textes n'étaient pas encore parvenus à la DGESRS.

Processus du choix de l'échantillon

Nous avons retenu dans une première phase que les établissements qui vont constituer l'échantillon seront choisis parmi les établissements dont les formations sont partiellement ou totalement habilitées. A cet effet, l'analyse du répertoire mis à notre disposition fait ressortir que soixante-six (66) établissements remplissent cette première condition couvrant les filières suivantes :

- (i) Tertiaire avec 38 établissements ;
- (ii) Tertiaire et secondaire avec 22 établissements ;
- (iii) Secondaire avec 2 établissements ;
- (iv) Santé avec 3 établissements ;
- (v) Aménagement du Territoire et Environnement avec 1 établissement.

En retenant un échantillon qui sera constitué de 30 établissements (compromis entre le questionnaire bien fourni et le temps imparti pour l'étude), un second filtre est appliqué aux 66 établissements de la façon suivante :

- (i) Retenir d'office les filières à effectif faible (6 établissements) à savoir : secondaire (2) ; santé (3) et Aménagement du Territoire et Environnement (1) ;
- (ii) Les 24 restants à retenir seront constitués au prorata de leur poids respectif des filières
 - a) du Tertiaire et Secondaire et b) du Tertiaire. Pour les deux groupes confondus nous avons 60 établissements avec 63% de Tertiaire et 37% de Tertiaire et Secondaire. En appliquant ces % aux 24 établissements à retenir on obtient : 15

établissements à retenir dans le Tertiaire et 9 établissements à retenir dans le Tertiaire et Secondaire ;

- (iii) En plus des critères précédents, en ne retenant que les établissements dont les effectifs sont donnés dans le répertoire on a : 10 établissements pour le Tertiaire et 6 pour le Tertiaire et Secondaire ;

- Le reste à savoir 5 établissements pour le tertiaire et 3 établissements pour le tertiaire et secondaire nous a été suggéré par la DGESRS à travers sa Division Création et Ouverture d'Institutions Privées d'Enseignement Supérieur.

La liste obtenue (tableau ci-dessous) de cette démarche a été validée lors de la réunion du 19 mars 2019 présidée par la Coordination du PADES.

1. Tertiaire

Numéro	Etablissements	Adresse
1	Institut des Sciences Politiques Relations Internationales et Communication (ISPRIC)	Bamako, Niamakoro extension près de l'Unicef, commune VI/Bamako, BP763/tel : 2020 19 26 L'Unicef, BP763/tel : 220 19 27 Tel : 66 75 33 37
3	Group Gemini Management International GGMI	Djabéléssion TOURE BacoDjicoroni ACI Golf Commune V/Bamako Tel : 66 03 69 84
4	Ecole Supérieure des Métiers du Commerce et de la Gestion (ECOSUP/ALTERNANCE)	Djélibougou, Commune I/Bamako ; Tel : 2024 69 27 Tel : 77 30 87 44
7	Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales « INTEC-SUP »	Boubacar KANTE BacoDjikoroni ACI Commune V/Bamako Tel : 66 71 57 97 / 78 88 02 02
8	Ecole Supérieure de Commerce du Mali (ESC Mali)	JACQUIN Mariam DIALLO ;MagnambougouSokorodji, Commune VI/Bamako ; Tel : 66 73 12 87
9	Institut des Hautes études Professionnelles (IHEP)	Aguibou OUATTARA ; Torokorobougou, Commune V/Bamako Tel : 73 16 68 24 / 63 74 23 03
10	Institut Supérieur de Formation et de Gestion d'Entreprises « ISFGE »	Madame Maïga Fanta TOURE, Kalaban Coro Tel:
21	Institut Supérieur de Commerce (ISC-BUSINESS SCHOOL)	Racine Seydou THIAM, Hamdallaye ACI 2000, Commune IV Tel : 79 14 25 21
24	Université Privée du Sahel « UPS »	SeybaMadibaba SYLLA, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 606, Porte : 242, Commune

		V/Bamako Tel : 76 32 30 61
28	Institut Supérieur de Management Appliquée « ISMA »	Bacodjikoroni ACI, Commune V/Bamako Rue : 616 Porte : 96/tel : 223 65 96 63 26 Cel : 79 06 79 89
38	Centre d'Etudes et de Formation en Informatique et Bureautique (CEFIB)	Bamako, Quinzambougou face Ecole Second Cycle, Commune II/ Tel : 2021 59 52/2021 27 89
2	Ecole Supérieur de Gestion d'Informatique et de Comptabilité (ESGIC)	Badalabougou, Commune V/Bamako, BPE4895/tél : 2023 01 37.E-mail : comptacamara@afribone.net.ml Tel : 66 72 17 58
25	Ecole Supérieur de Gestion(E.S.G)	Bamako, Commune IV ACI 2000 Tél : 20 24 15 39
96	Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)	Modibo Kane DOUMBIA, Baco-djicoroni Golf, Commune V/Bamako Tel : 76 27 91 01
104	Centre de Perfectionnement et de Formation Hôtelière (CPFH)	Bamako, cite UNICEF Tel: 66 75 33 36

2. Tertiaire et Secondaire

5	Ecole Supérieure de Management du Commerce et d'Informatique (SUP-MANAGEMENT)	Hippodrome, Commune II/Bamako ; rue 214, porte 297 Tél : 20 21 34 04
6	Institut Supérieur de Technologies Appliquées (TechnoLAB-ISTA)	Hamdallaye zone ACI 2000, Commune IV/ Bamako BPE3123/tel : 2029 01 54-fax : 229 32 66 E-mail : technolab@malijaw.com Tel : 73 34 58 63
13	Université Privée Ahmed Baba « UPAB »	Ousmane DRAME ; Sotuba, Commune I/Bamako Tel : 66 71 07 02
14	Institut Supérieur de Technologie Appliquée et de Gestion (ISTAG)	Hama Moctar, Kalabancoura, Rue : 918, Porte : 597; commune V/Bamako Tel : 73 27 32 44 / 90 55 55 82
23	Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion des Affaires « SUP.IGA »	Banankabougou, Commune VI/Bamako BPE : 2948 Tel : 223 66 75 53 57
29	Ecole Expert Génie Informatique Supérieure « EGI-SUP »	SalifSiré SYLLA, Baco-Djicoroni ACI, Commune V/Bamako Tel : 76 37 05 94
20	Unité Universitaire de Bamako (UUBa)	Bamako, Hamdallaye, Commune IV Tel : 62 43 72 40
11	Ecole Supérieure de Technologie et de Management « ESTM »	Djibril N'DIAYE dit Souleymane ; FaladièSokorodji ; Commune VI/Bamako Tel : 66 72 31 80 / 66 74 00 62
	Centre Privé d'Enseignement Supérieur de Kalabancoro (CPESK)	Tel : 76 71 91 71

3. Secondaire

35	Ecole Supérieure d'Ingénierie d'Architecture et d'Urbanisme(ESIAU)	Badialan I, Commune III/Bamako	
	Ecole Supérieure Privée de Technologies Appliquées du Mali (APTECH MALI)		Hamdallaye ACI 2000 Tel : 66 44 83 71

4. Santé

102	Université Scientifique Libre de Bamako (USLB)	Hamadoun Garba CISSE, Sébénikoro, Commune V / Bamako
86	Ecole Privée des Hautes Etudes en Santé Publique (EPHESP)	Bakary TOUMANION ; Hamdallaye ACI 2000, Commune IV/Bamako
101	Université Kankou Moussa (UKM)	Sinè BAYO, Hyppodrome, Commune II/Bamako

5. Aménagement du Territoire et Environnement

22	Centre de Formation et d'Appui Conseil pour le Développement Local (DELTA-C)	Bamako/Commune V, Daoudabougou près de l'Ambassade d'Algérie, BPE 4850/tel : 2020 36 99
----	---	---

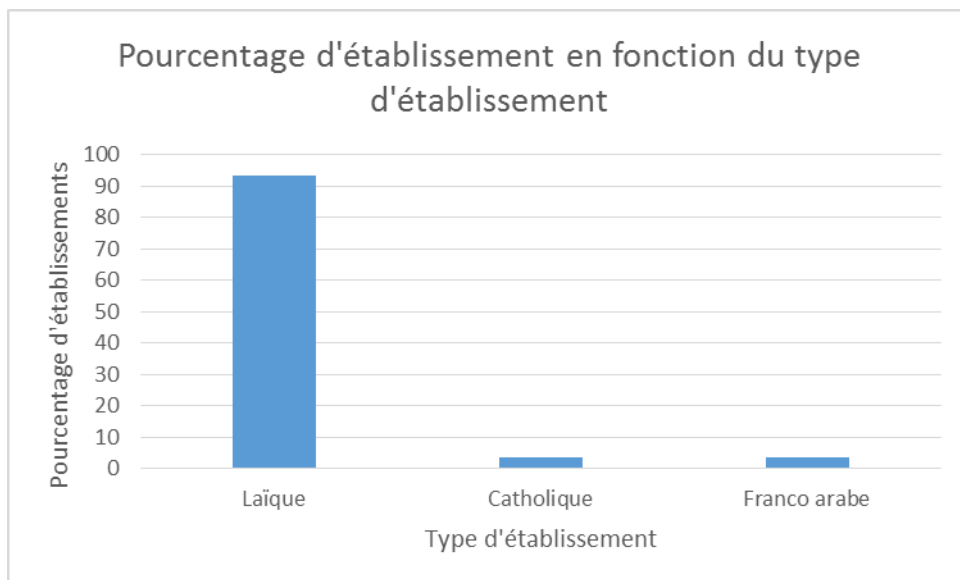
Parmi les établissements privés d'enseignement supérieur de notre échantillon, on compte cinq (5) qui se réclament du statut d'Université. Il s'agit de (i) l'Université Privée Modibo Kane Dily (UPMKD) ; (ii) l'Université Privée Ahmed Baba (UPAB) ; (iii) l'Unité Universitaire de Bamako (UUBa) ; (iv) l'Université Scientifique Libre de Bamako (USLB) et (v) l'Université Kankou Moussa (UKM).

Les établissements privés d'enseignement supérieur sont essentiellement implantés en milieu urbain et principalement à Bamako. Dans le répertoire fourni par la DGESRS, on note :

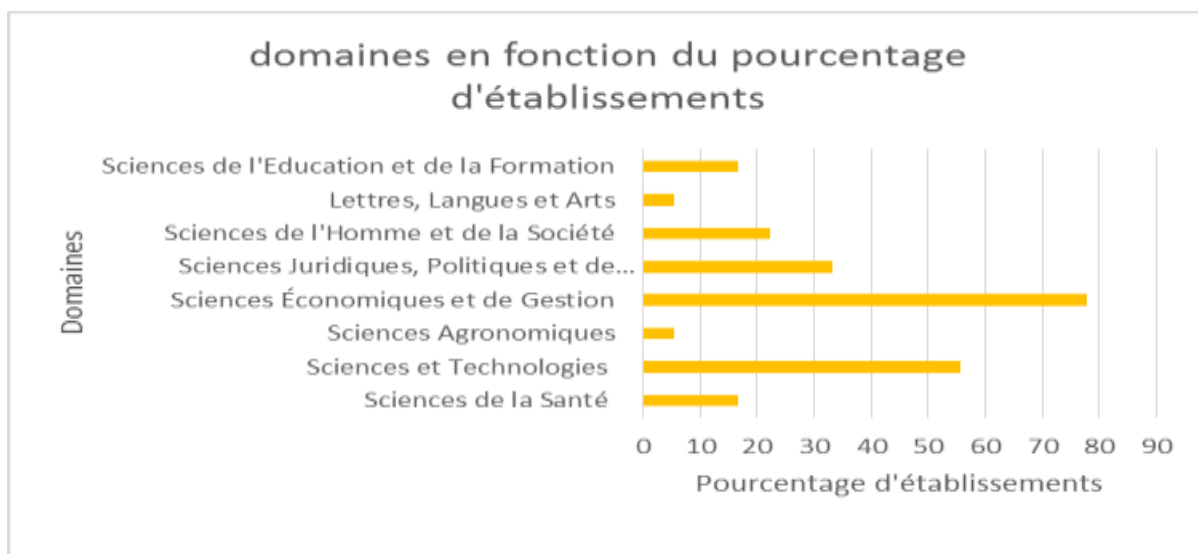
- Kayes : 1 établissement ;
- Sikasso : 2 établissements ;
- Ségou : 2 établissements ;
- Koutiala : 1 établissement ;
- Mopti : 1 établissement.

Les autres établissements, au nombre de 108 soit les 94%, sont situés dans le district de Bamako.

Si historiquement le privé catholique a longtemps précédé le privé laïc, il a surtout évolué au niveau du fondamental, du secondaire et de la formation professionnelle. De nos jours l'enseignement supérieur privé présente surtout un caractère laïc (près de 93%).



Les établissements privés d'enseignement supérieur évoluent dans divers domaines. Au sens des domaines définis dans le cadre du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), l'analyse de l'échantillon aboutit aux résultats consignés dans la figure ci-dessous.



Plus précisément, les pourcentages d'établissements évoluant dans chacun de ces domaines sont les suivants :

- Sciences de la Santé : 17% ;
- Sciences et Technologies : 56% ;
- Sciences Agronomiques : 6% ;
- Sciences Economiques et de Gestion : 78% ;
- Sciences juridiques, Politiques et de l'Administration : 33% ;
- Sciences de l'Homme et de la Société : 22% ;
- Lettres, Langues et Arts : 6% ;
- Sciences de l'Education et de la Formation : 17%.

Il faut noter à ce niveau que généralement un établissement évolue dans plusieurs domaines. Dans le cas de notre échantillon : trois (3) établissements évoluent uniquement dans le domaine des Sciences Economiques et de Gestion, il s'agit de l'Ecole Supérieure des Métiers du Commerce et de la Gestion (ECOSUP/ALTERNANCE), l'Ecole Supérieure de Gestion d'Informatique et de Comptabilité (ESGIC), Institut des Hautes Etudes Professionnelles (IHEP) ; un (1) établissement (Ecole Supérieure d'Ingénierie d'Architecture et d'Urbanisme – ESIAU) évolue uniquement dans le domaine des Sciences et Technologies ; deux (2) établissements évoluent uniquement dans le domaine des Sciences de la Santé, il s'agit de l'Université Kankou Moussa (UKM) et de l'Université Scientifique Libre de Bamako (USLB).

Les domaines les moins pris en charge par les établissements privés d'enseignement supérieur sont les Sciences Agronomiques (6%) et le domaine des Lettres, Langues et Arts (6%).

Ces deux domaines sont surtout pris en charge par le secteur public (Institut Polytechnique Rural de Katibougou / Institut de Formation et de Recherche en Agronomie ; Université de Ségou ; Université des Lettres et des Sciences Humaines).

A l'analyse des résultats ci-dessus, on constate que 78% des établissements évoluent dans le domaine des Sciences Economiques et de Gestion, bref dans le tertiaire.

5.1. Gouvernance

Les établissements privés d'enseignement supérieur sont essentiellement dirigés par des hommes. En effet, l'analyse des données de l'échantillon donne 89% pour les hommes et 11% pour les femmes. De l'échantillon, seules deux femmes occupent la position de premier responsable d'établissement à savoir le Centre d'Etudes et de Formation en Informatique et de Bureautique (CEFIB) et l'Ecole Supérieure de Commerce au Mali (ESC-MALI).

En ce qui concerne les niveaux de formation des premiers responsables des établissements privés d'enseignement supérieur, on note que 53% ont un Doctorat, 37% DEA/Master, 5% Maîtrise et 5% le diplôme d'ingénieur.

Les établissements privés d'enseignement supérieur sont dirigés à 95% par des maliens et 5% par des étrangers avec une durée au poste qui varie de deux (2) à trente-deux (32) ans et une durée moyenne de 11 ans. Le CEFIB est l'établissement pionnier dans le domaine de l'enseignement supérieur privé avec sa Directrice qui est en poste depuis 32 ans.

Le staff de direction dans sa structure et sa composition varie d'un établissement à l'autre, même pour les établissements se réclamant du statut d'université.

Exemples de trois établissements dans chacune des structures se réclamant respectivement Ecole, Institut, Centre et Université :

Ecoles

Ecole 1	Ecole 2	Ecole 3
Directeur Général	Directeur Général	Directeur Général
Directeur Pôles Formations	Directeur des Etudes	Directeur Général Adjoint
Directeur Administratif et Financier	Responsable administratif	Directeur des Etudes
Directeur Marketing et Communication	Responsable Marketing	Directeur des Etudes Adjoint
Directeur de l'Innovation et du Développement		

Instituts

Institut 1	Institut 2	Institut 3
Directeur Général	Directeur Général	Directeur Général
Directeur Pédagogique	Recteur	Directeur des Etudes
Secrétaire Général	Vice Recteur	
	Directeur des Etudes et Formation	

Centres

Centre 1	Centre 2
Président Directeur Général	Directeur Général
Directeur Exécutif	Directeur des Pôles Universitaires et de la Formation Continue
Directeur des Etudes	Directeur des Expertises et de l'Assistance Technique
	Directeur du Pôle Universitaire de Bamako

Universités

Université 1	Université 2	Université 3
Président du Conseil d'Administration (PCA)	Recteur	Président Fondateur
Directeur Général	Deux (2) Doyens	Recteur
Secrétaire Principal	Cinq (5) Chefs de Département	Quatre (4) Conseillers Pédagogiques
	Secrétaire Général	Directeur Administratif et Financier
		Secrétaire Principal

A ce niveau, nous pensons que les structures privées d'enseignement supérieur ont besoin pour leur gouvernance d'un appui pour bien structurer leur staff avec une bonne visibilité et une bonne lisibilité sur les missions assignées aux différents postes de responsabilité tout en

respectant tant soit peu la structure de gouvernance en fonction de l'appellation de l'établissement (Ecole, Institut, Centre, Université).

Toutes les structures privées (100%) d'enseignement supérieur de notre échantillon déclarent être dotées d'organes de gestion financière et comptable, d'organes de décision et d'organes consultatifs.

D'une façon générale les organes mis en place dans les établissements privés d'enseignement supérieur sont notamment :

(i) Organes de Décision :

- Le Conseil d'Administration
- Le Conseil Pédagogique.

(ii) Organes Consultatifs :

- Le Conseil Scientifique ;
- Le Conseil de Discipline.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative à la gouvernance est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Jeunesse des équipes dirigeantes - Regroupement des Etablissements privés au sein de l'Association des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (AEPES) - Processus de prise de décisions allégé par rapport au secteur public	- Faible fonctionnalité des organes de décision (Conseil d'Administration et Conseil Pédagogique) et des organes consultatifs (Conseil Scientifique, Conseil de Discipline) - Absence de plan stratégique pour le développement de l'Enseignement Supérieur Privé au Mali - Absence de manuel de procédure
Opportunités	Menaces
- Existence de l'AEPES - Possibilité d'implantation des EPES à l'intérieur du pays	- Insécurité dans les milieux scolaires et universitaires - Concurrence déloyale du public - Orientation systématique des bacheliers dans les IES publics - Du point de vue fiscalité, assimilation des IES privés aux entreprises commerciales - Faible niveau d'habilitation de certaines filières de formation

5.2. Infrastructures et Equipements

Les données relatives aux locaux occupés par les 30 établissements concernés par notre enquête révèlent que :

- 71% sont en location avec des frais de location mensuelle variant de 360 000 FCFA à 5 000 000 FCFA et une moyenne de 1 259 207 FCFA. ;
- 29% disposent de bâtiments qui sont leur patrimoine propre.

Les établissements en location occupent généralement des bâtiments qui sont conçus comme des locaux d'habitation ou de bureau. Il découle de cet état de fait qu'ils présentent, bien souvent, de graves anomalies qui peuvent influencer négativement sur la qualité des activités pédagogiques.

Pour atténuer ces anomalies, certains établissements ont été amenés à procéder à des aménagements voire à la construction de nouvelles classes avec sûrement l'autorisation des propriétaires. C'est ainsi que nous notons que 42% des établissements ont procédé à la construction de nouvelles classes parmi lesquels 29% sont en location et 13% sont dans des locaux non baillés. Ces pourcentages sont exprimés par rapport au nombre total d'établissements de l'échantillon.

Des interviews réalisées lors de nos enquêtes relèvent d'énormes difficultés liées à l'accès à la terre pour la construction d'infrastructures plus adaptées pour les missions d'enseignement et de recherche des établissements privés d'enseignement supérieur.

Une des solutions à ce problème serait de traiter les EPES comme les industriels en leur réservant des espaces dans les différents plans directeurs d'aménagement des villes avec des conditions d'acquisition tenant compte de la nature de leurs missions (sociale et utilité publique).

Nous avons constaté lors des enquêtes que des adresses fournies par la DGESRS étaient erronées. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les établissements concernés ont changé d'adresse sans en informer la DGESRS. Ce changement d'adresse peut résulter soit de la recherche de locaux plus adaptés, soit pour une implantation dans des zones d'accès plus facile ou enfin pour des raisons économiques (montant élevé de la location éventuellement).

En ce qui concerne les espaces réservés aux activités pédagogiques, culturelles et sportives, on retiendra que :

- 95% des salles de classes sont utilisés ;
- 85% des laboratoires et ateliers sont équipés ;
- 84% des salles informatiques sont équipées
- 30% des établissements disposent au moins d'une salle réservée aux activités sportives et culturelles.

A ces espaces, il faut ajouter que 6 établissements (20%) disposent soit d'un mini studio, soit d'un réfectoire ou d'une salle d'études réservées aux étudiants.

Le nombre de salles faisant office de bureaux s'élève à 202 tous établissements confondus de l'échantillon contre 434 salles de classe. La question à se poser à ce niveau est pourquoi tant de bureaux (quasiment 50% du nombre de salles de classe) ? L'explication pourrait venir du problème d'organisation et d'optimisation des staffs de direction qui est très variable d'un établissement à l'autre.

Douze (12) établissements soit 40% de l'échantillon déclarent disposer d'une infirmerie. D'autres signalent avoir des accords avec des cliniques de proximité. Dix-huit (18) établissements soit 60% de l'échantillon déclarent disposer d'une petite pharmacie.

Tous les établissements déclarent avoir des salles de professeurs, des toilettes fonctionnelles et une alimentation en électricité et en eau respectivement par EDM-SA et SOMAGEP-SA et suffisamment de tables bancs pour les étudiants.

En outre, ils déclarent d'une part que les installations d'électricité et d'eau sont en bon état et d'autre part ne rencontrer aucun problème pour le paiement des factures d'électricité et d'eau mais se plaignent du niveau élevé des factures d'électricité.

En termes d'alimentation de secours en électricité et en eau : (i) 13 établissements soit 50% de l'échantillon disposent de groupes électrogènes et 2 établissements d'installations solaires photovoltaïques (8%); (ii) 4 établissements (15%) possèdent des forages et 2 établissements (8%) possèdent des puits.

Seuls deux (2) établissements de l'échantillon possèdent des terrains de sport. Les autres établissements partagent les terrains de sports avec d'autres structures ou dans le cadre d'accords signés avec les municipalités.

Le nombre d'ordinateurs est très variable d'un établissement à l'autre (de 6 à 300 avec une moyenne de 45 ordinateurs par établissement). Le nombre d'ordinateurs fonctionnels déclarés pour l'ensemble de l'échantillon est de 1077 unités.

En termes de capacité de reprographie, on retiendra que 90% des photocopieuses et 89% des scanners sont fonctionnels. Tous les établissements de l'échantillon possèdent au moins une photocopieuse.

Vingt (20) établissements soit 67% de l'échantillon possèdent une bibliothèque physique. Parmi ces établissements, 9 soit 30% donnent accès à des bibliothèques virtuelles dont les montants des abonnements varient de 0 FCFA (gratis) pour le CEFIB à 100 000 FCFA avec le nombre de documents consultables variant entre 50 et 50 000. Quatre (4) établissements soit 13% de l'échantillon ne possèdent ni de bibliothèque physique ni de bibliothèque virtuelle.

Parmi les 20 établissements qui possèdent des bibliothèques physiques, 15 ont fourni des précisions sur le domaine et le nombre de livres. Ainsi pour l'ensemble de ces 15 établissements, on note :

- Nombre de livres de Littérature : 1325 ;
- Nombre de livres de Science : 1291 ;
- Nombre de livres de Technologie : 1106 ;
- Nombre de livres de Gestion : 1776.

Dix-neuf (19) établissements soit 60% de l'échantillon déclarent posséder un plan d'évacuation d'urgence en cas d'incendie ou autre sinistre et seuls trois (3) établissements soit 10% de l'échantillon possèdent des infrastructures pour handicapés.

Pour les infrastructures de vente d'aliments à l'intention des étudiants, dix-neuf (19) établissements déclarent en posséder avec la répartition suivante :

- Un (1) établissement possède un foyer ;
- Treize (13) établissements sont pourvus de cantines ;
- Cinq (5) établissements signalent des points de vente de proximité.

Le reste de l'échantillon c'est-à-dire 11 établissements ne donnent aucune précision sur ce thème.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative aux infrastructures et équipements est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Existence de matériaux locaux de construction	- Accès difficile au foncier - Locaux généralement inadaptés - Insuffisance de bibliothèques - Insuffisance de structure de santé (infirmierie) - Absence ou insuffisance de laboratoire de recherche - Insuffisance d'infrastructure spécifique pour handicapés - Absence de plan d'évacuation d'urgence en cas de sinistre
Opportunités	Menaces
- Possibilité d'implantation des EPES à l'intérieur du pays - Existence d'espaces propices à l'implantation des IES	- Coûts élevés de l'électricité - Coûts élevés de la connexion internet - Coûts élevés d'édification des infrastructures et d'acquisition des équipements - Mauvaise gestion du foncier

5.3. Encadrement Pédagogique

L'encadrement pédagogique est traité suivant quatre (4) aspects, à savoir :

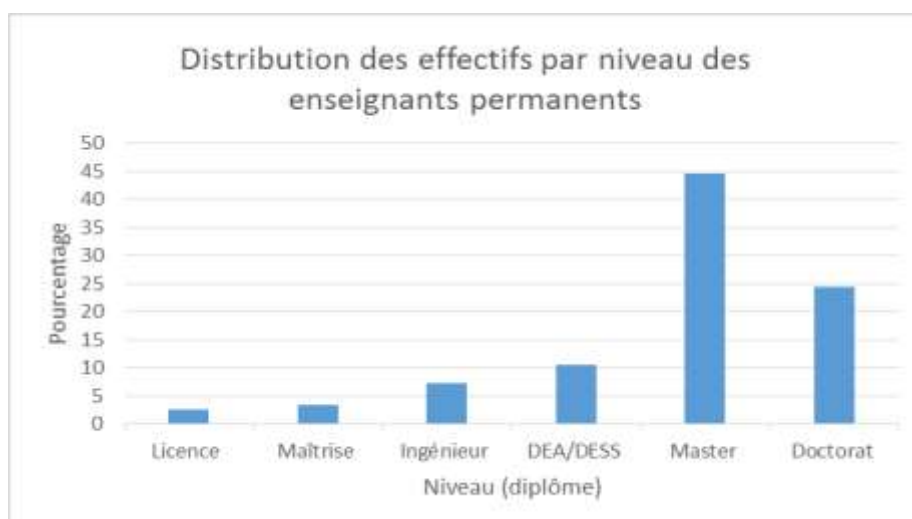
- la distribution des effectifs d'enseignants par niveau et par type d'enseignant ;
- la distribution des effectifs d'enseignants par niveau pour tous types d'enseignants confondus ;
- la distribution des effectifs d'enseignants pour tous niveaux confondus par type d'enseignant ;
- la distribution des volumes d'enseignement par type d'enseignant.

(i) Analyse de la distribution des effectifs d'enseignants par niveau et par type d'enseignant

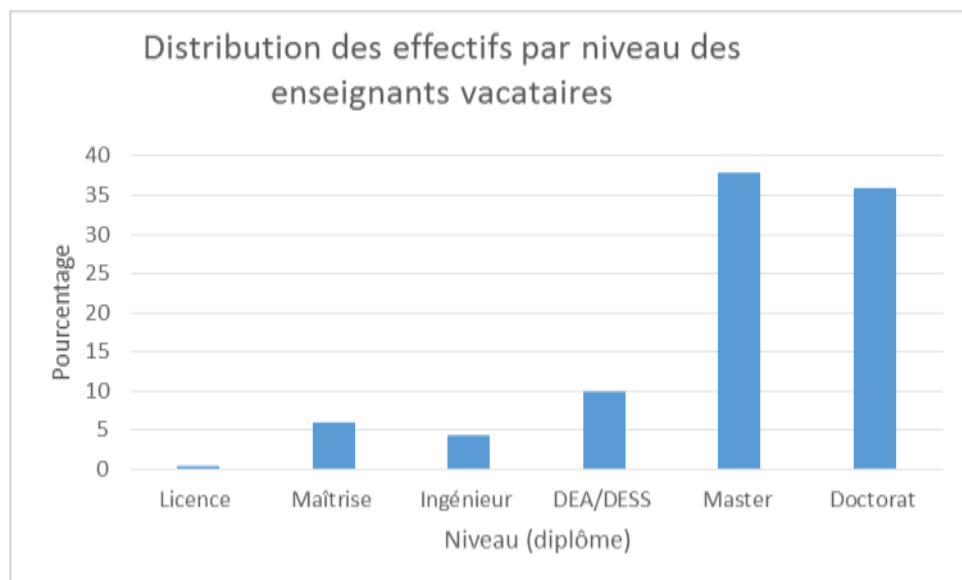
La distribution des effectifs par niveau et par type d'enseignant est donnée dans le tableau ci-dessous avec trois (3) histogrammes relatifs respectivement aux enseignants permanents, aux vacataires et aux professionnels.

Type d'enseignant	Licence (%)	Maîtrise (%)	Ingénieur (%)	DEA/DESS (%)	Master (%)	Doctorat (%)
Permanents	3	3	7	11	45	24
Vacataires	0	6	4	10	38	36
Professionnels	1	3	12	10	57	16

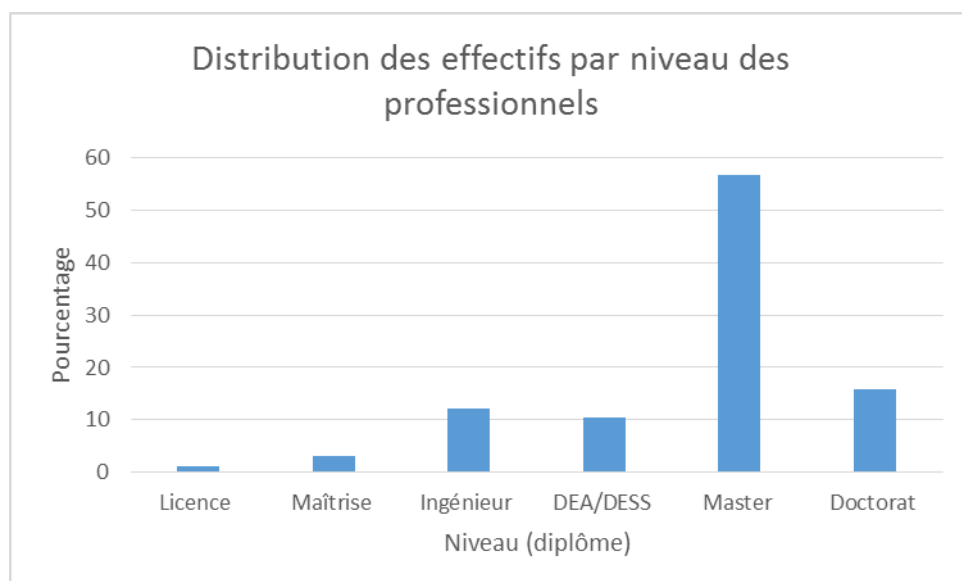
L'histogramme ci-dessous relatif à la distribution des effectifs par niveau des enseignants permanents montre que le nombre d'enseignants avec un niveau master est le plus élevé (45%) suivis de ceux ayant un diplôme de doctorat (24%), un diplôme de DEA/DESS (11%), un diplôme d'ingénieur (7%), un diplôme de maîtrise (3%), et un diplôme de licence (3%).



L'histogramme ci-dessous relatif à la distribution des effectifs par niveau des enseignants vacataires montre que le nombre d'enseignants avec un niveau master est le plus élevé (38%) suivi de près de ceux ayant un diplôme de doctorat (36%), ensuite ceux ayant un diplôme de DEA/DESS (10%), un diplôme d'ingénieur (4%), un diplôme de maîtrise (6%).



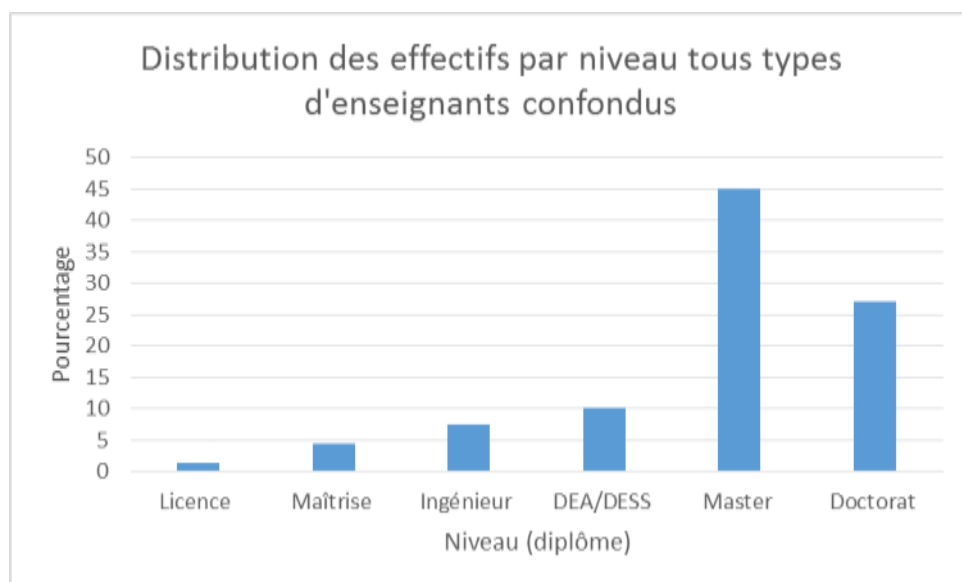
L'histogramme ci-dessous relatif à la distribution des effectifs par niveau des professionnels intervenant dans l'enseignement montre que le nombre de professionnels avec un niveau master est largement plus élevé (57%) suivi de ceux ayant un diplôme de doctorat (16%), un diplôme d'ingénieur (12%) ensuite ceux ayant un diplôme de DEA/DESS (10%), un diplôme de maîtrise (3%) et un diplôme de licence (1%).



(ii) Analyse de la distribution des effectifs par niveau tous types d'enseignants confondus

La distribution des effectifs par niveau tous types d'enseignants confondus est donnée dans le tableau et l'histogramme ci-dessous. L'histogramme montre que les diplômés en master sont les plus nombreux (45%) suivi des diplômés ayant un doctorat (27%), de DEA/DESS (10%), d'ingénieur (7%), de maîtrise (4%) et de licence (1%).

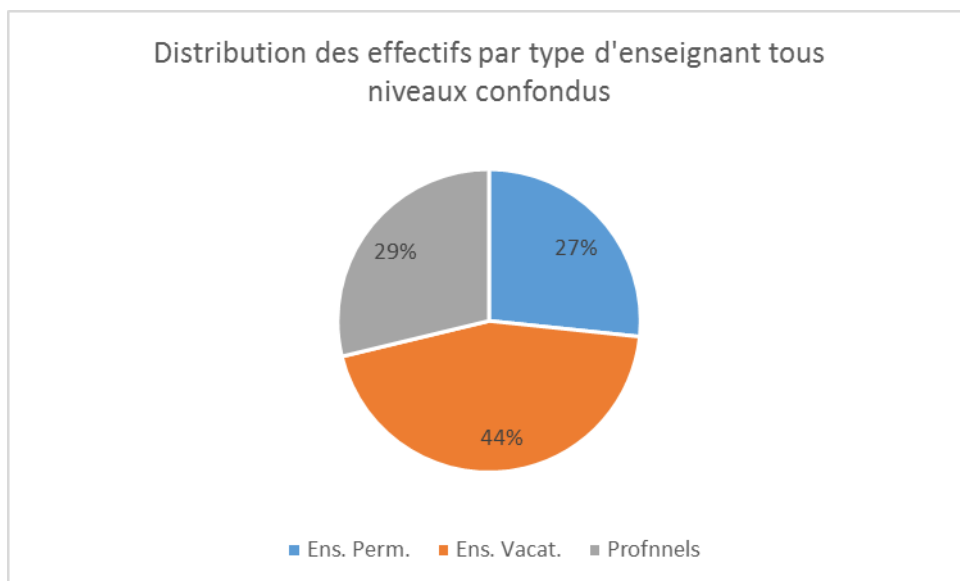
Tous enseignants confondus	Niveaux					
	Licence (%)	Maîtrise (%)	Ingénieur (%)	DEA/DESS (%)	Master (%)	Doctorat (%)
100%	1	4	7	10	45	27



(iii) Analyse de la distribution des effectifs d'enseignants tous les niveaux confondus par type d'enseignant

La distribution des effectifs tous niveaux confondus par type d'intervenant dans l'enseignement est consignée dans le tableau et l'histogramme ci-dessous. L'histogramme montre que le nombre de vacataires est le plus élevé (44,56%), suivi du nombre de professionnels (28,77%) et du nombre d'enseignants permanents (26,67%).

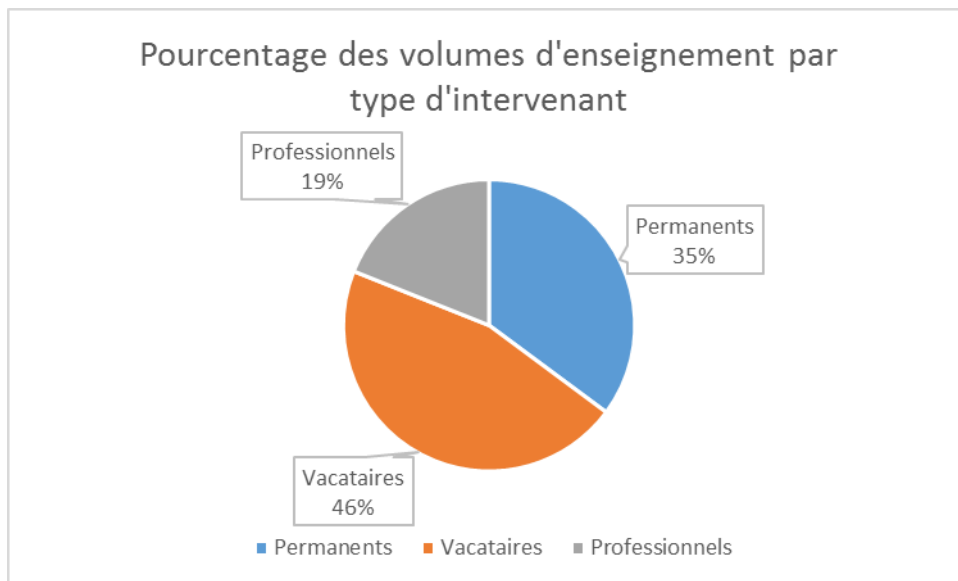
Distribution des effectifs par type d'enseignants tous niveaux confondus		
Enseignants Permanents.	Enseignants Vacataires	Professionnels
26,67	44,56	28,77



(iv) **Analyse de la distribution des volumes d'enseignement par type d'enseignant**

La distribution des volumes d'enseignement par type d'intervenant est consignée dans le tableau ci-dessous accompagné de l'histogramme qui montre que les enseignants vacataires ont en charge 46% des volumes horaires d'enseignement suivi des permanents pour 35% et des professionnels pour 19%.

Distribution des volumes d'enseignement par type d'enseignants tous niveaux confondus		
Permanents	Vacataires	Professionnels
35	46	19



En résumé, le nombre d'intervenants extérieurs dans l'enseignement dans les établissements privés d'enseignement supérieur est largement plus élevé que le nombre d'enseignants permanents. Cette situation se reflète également dans les volumes d'enseignement.

De l'échantillon analysé, trois (3) établissements n'ont pas d'enseignants permanents. Il faut signaler à ce niveau que ceci ne constitue pas un critère pour l'ouverture d'un établissement privé d'enseignement supérieur contrairement aux établissements privés des ordres préscolaire, fondamental et secondaire qui doivent avoir le tiers ($\frac{1}{3}$) au moins d'enseignants permanents parmi les intervenants dans l'enseignement (article 6 du Décret N°2012-588/P-RM du 8 octobre 2012). Si au départ cette situation devait inciter à la création d'établissements privés d'enseignement supérieur (de nos jours plus de cent (100) établissements privés sont autorisés et ouverts), il est temps de revoir cette situation pour d'une part obliger les établissements à recruter et former des enseignants permanents et d'autre part de créer les conditions de leur fidélisation.

En plus de la relative faiblesse du nombre d'enseignants permanents, se pose le problème du niveau des intervenants dans sa globalité. En effet, de l'analyse de ce qui précède on constate que le nombre d'intervenants dans l'enseignement qui détiennent un diplôme de master est le plus élevé. Or dans l'enseignement supérieur, ce diplôme ne peut même pas prétendre au grade de maître-assistant. Cette situation est un frein à la reconnaissance par d'une part les autorités de notre pays et d'autre part du CAMES des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur.

Cette exigence du niveau de qualification et de diplôme est bien nécessaire pour une reconnaissance internationale surtout dans le cas du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Aussi pour faire face à ces contraintes, les recommandations suivantes sont proposées :

- ***Relire les textes législatifs et réglementaires appropriés pour fixer un quota sur le nombre d'enseignants permanents ;***
- ***Exiger des établissements privés d'enseignement supérieur le recrutement et la formation d'enseignants permanents en collaboration avec les Institutions d'Enseignement Supérieurs (IES) de l'Etat ;***
- ***Exiger des établissements privés d'enseignement supérieur la création des conditions de fidélisation des nouveaux recrues qui constituent des investissements pour ces établissements ;***
- ***Encourager le développement de la recherche au niveau des établissements privés d'enseignement supérieur avec la participation effective des enseignants permanents.***

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative à l'encadrement pédagogique est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Meilleur encadrement - Présence de professionnels dans le corps enseignant -	- Faiblesse du nombre d'enseignants permanents - Instabilité du personnel administratif et enseignant - Absence de plan de carrière du personnel enseignant - Faible fonctionnalité des organes de décision (Conseil d'Administration et Conseil Pédagogique) et des organes consultatifs (Conseil Scientifique, Conseil de Discipline)
Opportunités	Menaces
- Possibilité d'intervention d'enseignants de haut niveau de la Diaspora - Existence de professionnels de haut niveau dans le secteur productif	- Instabilité du personnel administratif et enseignant - Faiblesse relative du niveau des enseignants (niveau MASTER majoritaire)

5.4. Effectifs des étudiants

L'analyse de l'échantillon d'établissements fait ressortir une soixantaine de filières de formation que nous avons regroupées en huit (8) types (annexe D : liste des regroupements de filières) :

- Informatique/Maintenance Electronique/Télécommunication (IMET)
- Gestion/Comptabilité/Finances (GCF)
- Marketing/Management/Communication (MMC)
- Commerce/Transit/Transport/Logistique (CTTL)
- Droit/Sciences Economiques (DSE)
- Sciences Techniques/Industries (STI)
- Sciences Sociales/Langue/Religion (SSLR)
- Santé (Santé).

Ces regroupements ont permis d'élaborer les tableaux et figures qui suivent.

Dans la suite du rapport ces groupements de filières seront nommés simplement filières.

(i) Analyse des effectifs par filière et par niveau

Les effectifs et les distributions des effectifs ont été élaborés (tableaux et histogrammes) sous plusieurs angles, à savoir :

- Les effectifs et les distributions des effectifs par filière et par niveau pour les périodes 2015-2016 ; 2016-2017 et 2017-2018 ;
- Les effectifs et les distributions des effectifs par filière et par niveau pour les trois (3) dernières années (2015-2018).

Les distributions (pourcentage) ont été calculées sur la base des effectifs totaux de chacune des périodes et des niveaux considérées.

Effectifs par filières et par niveau pour la période 2015-2016

	IMET	GCF	MMC	CTTL	SDE	STI	SSLR	Santé	Total
DUT	114	361	77	0	0	0	2	3	557
LICENCE	257	278	257	8	156	29	114	91	1190
MASTER	90	298	127	0	119	20	0	145	799
DOCTORAT	0	0	0	0	0	0	0	36	36
TOTAL	461	937	461	8	275	49	116	275	2582

Distribution (en pourcentage) des effectifs par filières et par niveau pour la période 2015-2016

	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	Santé	Total
DUT	20,47	64,81	13,82	0,00	0,00	0,00	0,36	0,54	100,00
LICENCE	21,60	23,36	21,60	0,67	13,11	2,44	9,58	7,65	100,00
MASTER	11,26	37,30	15,89	0,00	14,89	2,50	0,00	18,15	100,00
DOCTORAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00

Pour la période 2015-2016 (tableau ci-dessus), la distribution des effectifs d'étudiants par filière et par niveau montre que la filière GCF occupe environ 65% du niveau DUT suivi de la filière IMET avec 20,47% et de la filière MMC avec environ 14%. Ce qui constitue, pour le niveau DUT, une distribution de 99% des effectifs pour les trois filières regroupées à savoir GCF, IMET et MMC.

Pour le niveau LICENCE, on constate un certain lissage de la distribution. En effet, les filières GCF, IMET et MMC sont toujours les plus fournies avec respectivement 23,36%, 21,60% et 21,60%.

Pour le niveau MASTER, les filières les plus dotées sont respectivement CGF (37,30%), Santé (18,15%), MMC (15,89%), DSE (14,89%) et IMET (11,26%). Les autres filières sont entre 0% et 2,5% des effectifs.

Pour le niveau DOCTORAT, la filière Santé occupe 100% de l'effectif des étudiants.

Effectifs par filières et par niveau pour la période 2016-2017

	IMET	GCF	MMC	CTTL	SDE	STI	SSLR	Santé	Total
DUT	124	491	255	12	0	19	0	6	907
LICENCE	194	504	371	8	234	41	109	106	1567
MASTER	66	375	141	0	105	16	0	211	914
DOCTORAT	0	0	0	0	0	0	0	59	59
TOTAL	384	1370	767	20	339	76	109	382	3447

Distribution (en pourcentage) des effectifs par filière et par niveau pour la période 2016-2017

	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	Santé	Total
DUT	13,67	54,13	28,11	1,32	0,00	2,09	0,00	0,66	100,00
LICENCE	12,38	32,16	23,68	0,51	14,93	2,62	6,96	6,76	100,00
MASTER	7,22	41,03	15,43	0,00	11,49	1,75	0,00	23,09	100,00
DOCTORAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00

Pour la période 2016-2017 (tableau ci-dessus), la distribution des effectifs d'étudiants par filière et par niveau montre que la filière GCF occupe 54,13% du niveau DUT suivie de la filière MMC avec 28,11% et de la filière IMET avec environ 13,67%. Ce qui constitue, pour le niveau DUT, une distribution d'un peu plus de 95% des effectifs pour les trois filières regroupées à savoir GCF, IMET et MMC. Les autres filières se situent entre 0% et 2%.

Pour le niveau LICENCE, la filière GCF reste la plus fournie avec 32,16% des effectifs suivie de MMC avec 23,68%, de DSE avec 14,93% et de la filière IMET avec 12,38%. Chacune des autres filières est à moins de 7%.

Pour le niveau MASTER, les filières les plus dotées sont respectivement CGF (41,03%), Santé (23,09%), MMC (15,43%), DSE (11, 49%) et IMET (11,26%). Les autres filières sont entre 0% et 7% des effectifs.

Pour le niveau DOCTORAT, la filière Santé occupe 100% de l'effectif des étudiants.

Effectifs par filières et par niveau pour la période 2017-2018

	IMET	GCF	MMC	CTTL	SDE	STI	SSLR	Santé	Total
DUT	107	638	88	35	0	0	0	0	868
LICENCE	179	573	294	27	279	24	109	140	1625
MASTER	63	288	160	0	129	17	7	97	761
DOCTORAT	0	0	0	0	0	0	0	33	33
TOTAL	349	1499	542	62	408	41	116	270	3287

Distribution (en pourcentage) des effectifs par filière et par niveau pour la période 2017-2018

	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	Santé	Total
DUT	12,33	73,50	10,14	4,03	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
LICENCE	11,02	35,26	18,09	1,66	17,17	1,48	6,71	8,62	100,00
MASTER	8,28	37,84	21,02	0,00	16,95	2,23	0,92	12,75	100,00
DOCTORAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00

Pour la période 2017-2018 (tableau ci-dessus), la distribution des effectifs d'étudiants par filière et par niveau montre que la filière GCF occupe 73,50% du niveau DUT suivie de la filière IMET avec 12,33%, de la filière MMC avec un peu plus de 10% et de la filière CTTL avec 4,03%. Les autres filières ne disposent d'aucun effectif pour ce niveau et cette période.

Pour le niveau LICENCE, la filière GCF reste la plus fournie avec 35,26% des effectifs suivie de MMC avec 18,09%, de DSE avec 17,17% et de la filière IMET avec 11,02%. Chacune des autres filières est à moins de 9%.

Pour le niveau MASTER, les filières les plus dotées sont respectivement GCF (37,84%), MMC (21,02%), DSE (16,95%), Santé (12,75%), et IMET (8,28%). Les autres filières sont entre 0% et 8% des effectifs.

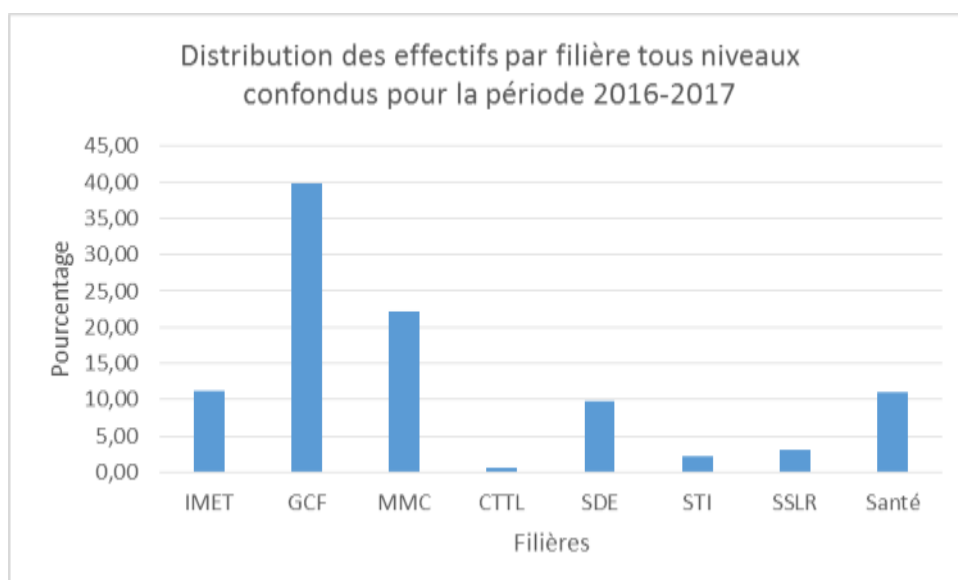
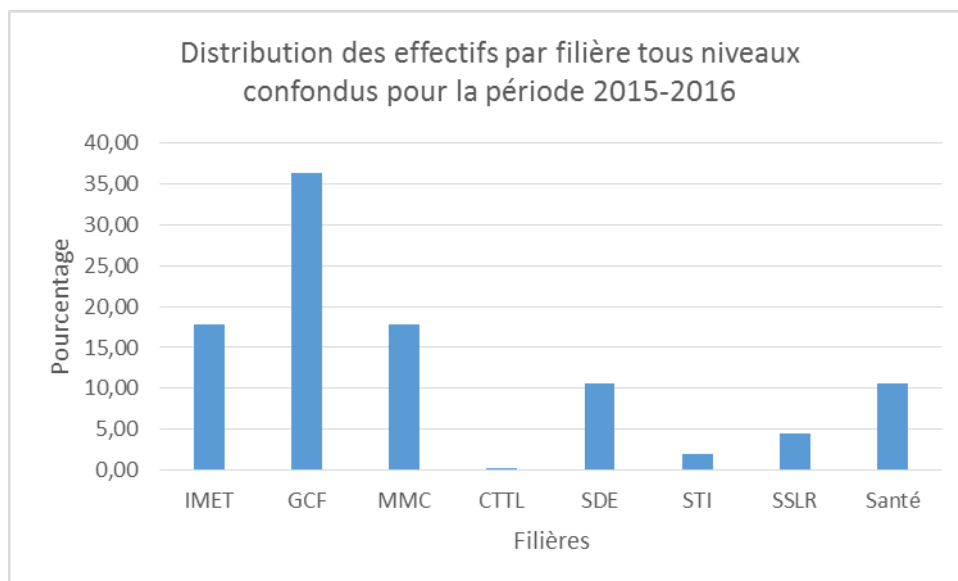
Pour le niveau DOCTORAT, la filière Santé occupe 100% de l'effectif des étudiants.

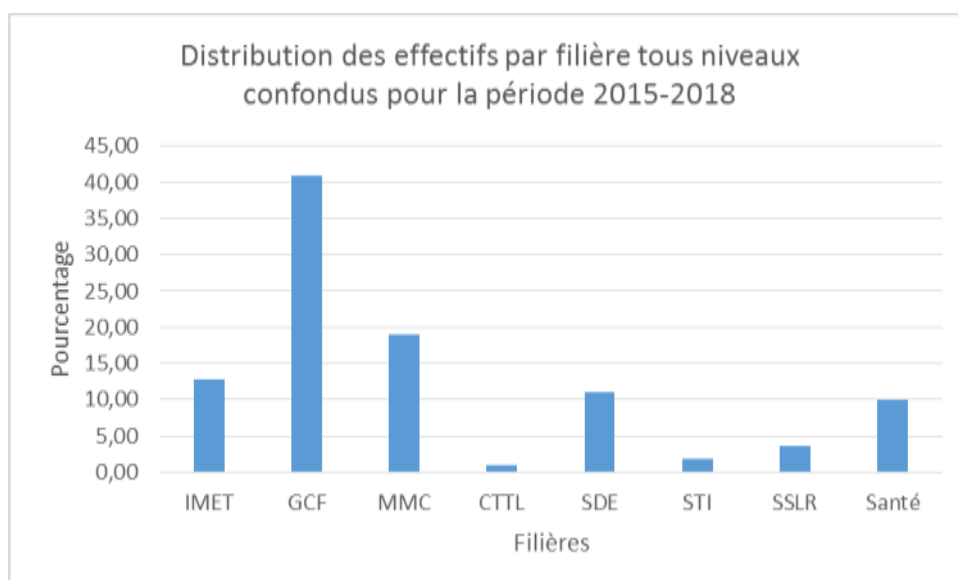
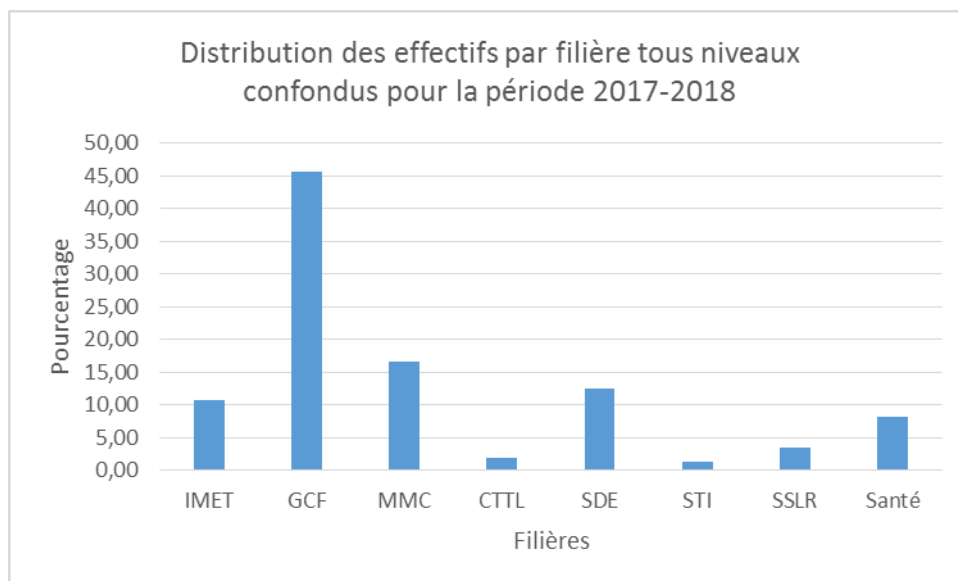
(ii) Analyse des effectifs par filière tous niveaux confondus

Les distributions (pourcentage) ont été calculées sur la base des effectifs totaux de chacune des périodes tous niveaux confondus.

Distribution (en pourcentage) des effectifs par filière tous niveaux confondus et par période

Période	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	Santé	Total
2015-2016	17,85	36,29	17,85	0,31	10,65	1,90	4,49	10,65	100,00
2016-2017	11,14	39,74	22,25	0,58	9,83	2,20	3,16	11,08	100,00
2017-2018	10,62	45,60	16,49	1,89	12,41	1,25	3,53	8,21	100,00





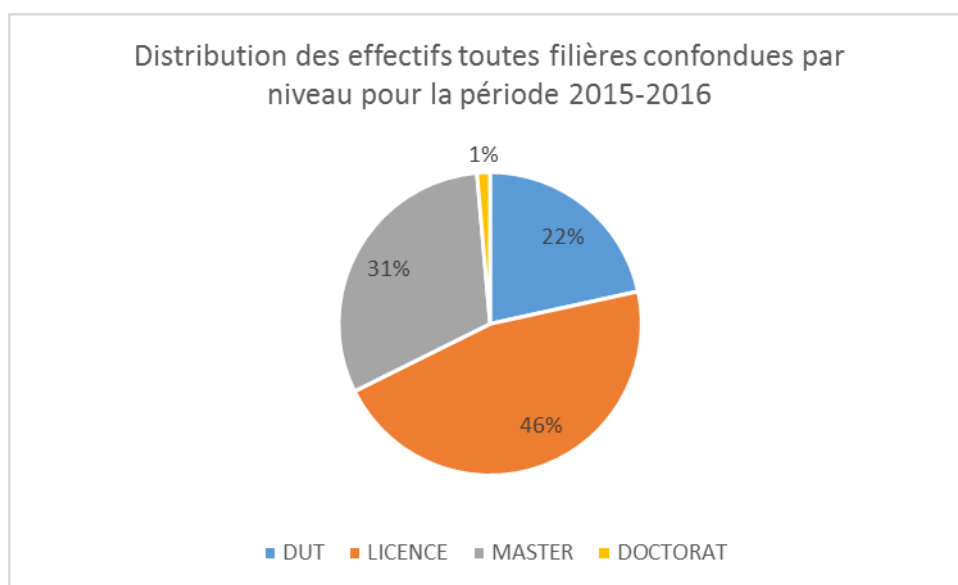
A l'analyse des tableaux et histogrammes ci-dessus, on constate que le groupe de la filière (GCF) est prédominant et que sa distribution varie entre 35% et 45%. La filière MMC varie entre 16,5% et 22,25%, IMET varie entre 10,62 et un peu moins de 18%, DSE varie entre 10% et 12% et Santé entre 8% et 11%. Les autres filières à savoir CTTL, STI et SSLR varient entre 0% et 5%.

(iii) Analyse des effectifs par niveau toutes filières confondues

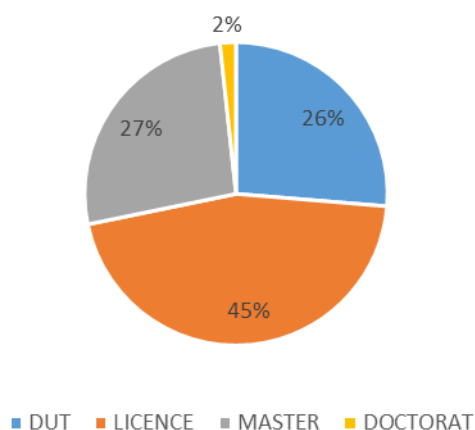
La distribution des effectifs par niveau toutes filières confondues est donnée par les figures ci-dessous pour les périodes 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

L'analyse des résultats montre la prédominance du niveau LICENCE qui varie entre 45% et 50% suivi du niveau MASTER variant entre 23% et 31%, du niveau DUT variant entre 22% et 26%. Les plus faibles distributions concernent le niveau DOCTORAT qui varie entre 1% et 2%.

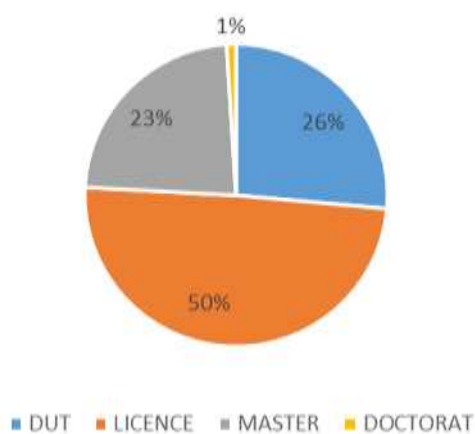
La faiblesse du niveau des distributions du DOCTORAT dénote la quasi inexistence des activités de recherche au niveau des établissements privés d'enseignement supérieur sauf dans le domaine de la santé.



Distribution des effectifs toutes filières confondues par niveau pour la période 2016-2017



Distribution des effectifs toutes filières confondues par niveau pour la période 2017-2018



D'une façon générale la filière GCF (Gestion/Comptabilité/Finances) est toujours la plus dotée en étudiants suivie très souvent de la filière MMC (Marketing/Management/Communication) donc des filières du tertiaire. Ces deux filières confondues varient de 54% à 62% de distribution des effectifs d'étudiants.

(iv) Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau et par filière

Les différents tableaux ci-dessous donnent les distributions des effectifs suivant le genre, le poids des étudiants étrangers, le taux de redoublement par genre et par filière pour les trois (3) dernières années c'est-à-dire sur la plage 2015-2018. Seule la filière CTTL couvre la plage 2016-2018 du fait du manque de données sur la période 2015-2016.

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière IMET							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants:		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	68,12	31,88	100,00	4,06	3,48	2,90	6,38
Licence	75,08	24,92	100,00	3,02	5,24	3,49	8,73
Master	71,23	28,77	100,00	5,94	1,83	0,46	2,28
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	72,37	27,63	100,00	3,85	4,10	2,76	6,87

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière GCF							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	50,74	49,26	100,00	2,35	0,94	1,01	1,95
Licence	50,11	49,89	100,00	4,72	2,36	1,85	4,21
Master	66,91	33,09	100,00	3,54	0,62	0,52	1,14
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	54,60	45,40	100,00	3,49	1,37	1,18	2,55

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière MMC							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	45,24	54,76	100,00	5,24	2,86	3,57	6,43
Licence	44,48	55,52	100,00	3,20	2,37	2,61	4,98
Master	52,34	47,66	100,00	3,74	0,93	0,93	1,87
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	46,66	53,34	100,00	3,84	2,13	2,42	4,55

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2016-2018 pour la filière CTTL							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	61,70	38,30	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Licence	45,71	54,29	100,00	5,71	5,71	5,71	11,43
Master	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	54,88	45,12	100,00	2,44	2,44	2,44	4,88

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière DSE							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Licence	53,81	46,19	100,00	2,24	0,15	0,00	0,15
Master	80,17	19,83	100,00	1,98	1,98	0,00	1,98
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	62,92	37,08	100,00	2,15	0,78	0	0,78

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière STI							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	78,95	21,05	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Licence	86,15	13,85	100,00	12,31	0,00	0,00	0,00
Master	78,79	21,21	100,00	3,03	0,00	0,00	0,00
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	82,91	17,09	100,00	7,69	0,00	0,00	0,00

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière SSLR							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	50,00	50,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Licence	78,31	21,69	100,00	0,00	21,08	8,73	29,82
Master	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Doctorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	78,59	21,41	100,00	0,00	20,53	8,50	29,03

Distribution des effectifs suivant le genre, étudiants étrangers et le taux de redoublement par niveau pour la période 2015-2018 pour la filière SANTE							
	Taux des étudiants				Taux de redoublants		
Niveau	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total
DUT	44,44	55,56	100,00	0,00	11,11	0,00	11,11
Licence	41,25	58,75	100,00	35,61	3,56	4,45	8,01
Master	64,24	35,76	100,00	9,49	0,22	0,66	0,88
Doctorat	48,44	51,56	0,00	20,31	0,00	0,00	0,00
Total	53,51	46,49	100,00	20,39	1,51	1,94	3,45

L'analyse des tableaux ci-dessus montre que :

- les effectifs des garçons sont en général plus élevés que ceux des filles sauf pour la filière MMC où elles prédominent avec une distribution de plus de 53% ; dans la filière Santé, elles sont aussi majoritaires pour les niveaux DUT (55,56%), LICENCE (58,75%) et Doctorat (51,56%) avec une distribution globale de 46,49% ;
- en ce qui concerne les effectifs des étudiants étrangers, ils sont en général relativement faibles avec une distribution située entre 2% et 4% sauf pour la filière Santé dont les distributions sont de 35,61% pour le niveau LICENCE, 20,31% pour le niveau Doctorat et 20,39% pour les niveaux confondus ;

- les taux de redoublement sont aussi en général faibles (entre 0% et 5%) sauf pour les filières SSLR et IMET où ils sont respectivement de 29,03% et de 6,87%.

- **Capacités d'accueil**

L'analyse des capacités d'accueil pour l'ensemble de l'échantillon est faite à travers trois (3) angles (tableaux et histogramme ci-dessous) :

- Capacité d'accueil par filière et par niveau ;
- Capacité d'accueil par filière tous niveaux confondus ;
- Distribution (en %) des capacités d'accueil par filière tous niveaux confondus.

Capacité d'accueil par filière et par niveau

	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	SANTE
DUT	1370	1602	563	420	0	370	0	140
LICENCE	1355	1942	1534	451	180	505	250	470
MASTER	814	1207	980	233	70	230	0	235
DOCTORAT	6	0	0	6	0	17	0	120
TOTAL	3545	4755	3077	1110	250	1122	250	965

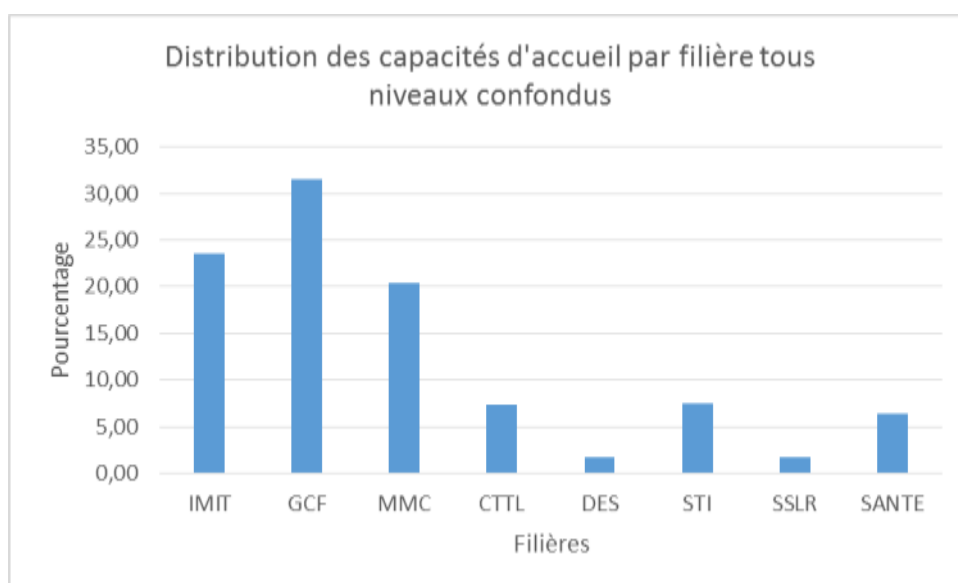
Capacité d'accueil par filière tous niveaux confondus de l'échantillon

	Filières							
	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	SANTE
Tous niveaux confondus	3545	4755	3077	1110	250	1122	250	965

Distribution (en %) des capacités d'accueil par filière tous niveaux confondus

Cette distribution est calculée par rapport à la capacité totale d'accueil des établissements de l'échantillon.

	Filières							
	IMET	GCF	MMC	CTTL	DSE	STI	SSLR	SANTE
Tous niveaux confondus	23,52	31,54	20,41	7,36	1,66	7,44	1,66	6,40



Les résultats consignés dans les tableaux et histogramme montrent que la filière GCF est toujours prédominante en termes de capacité d'accueil avec 31,54% de la capacité totale d'accueil de l'échantillon. Les trois filières GCF, IMET et MMC couvrent un peu plus de 75% de la capacité globale d'accueil de l'échantillon. Pour les autres filières, à savoir, CTTL, DES, STI, SSR et Santé, les capacités d'accueil sont situées entre 1,5% et 7,5%.

Une comparaison de la capacité d'accueil global de l'échantillon (15 074 étudiants) et de l'effectif moyen global sur les trois (3) dernières années de l'échantillon (3 106 étudiants) montre que les établissements privés d'enseignement supérieur fonctionnent en moyenne actuellement avec environ 21% de leur capacité d'accueil.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative à l'effectif des étudiants est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Niveau élevé des capacités d'accueil des EPES	- Difficulté d'obtention de poste de stage pour les étudiants
Opportunités	Menaces
- Effectif croissant des bacheliers	- Faible niveau des étudiants inscrits

5.5. Nombre de diplômés et insertion dans le secteur productif

a. Les diplômés

Les tableaux ci-dessous consignent les nombres d'étudiants :

- inscrits pour le passage du diplôme ;
- présentés effectivement aux examens pour l'obtention du diplôme ;
- admis aux diplômes respectifs DUT, LICENCE, MASTER et DOCTORAT.

		1. Inscrits				2. Présentés:				3. Admis:			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2015-2016	DUT	765	276	1041	24	678	192	870	13	661	187	848	13
	Licence	1008	350	1358	49	545	203	748	28	532	199	731	28
	Master	679	211	890	28	569	105	674	15	515	105	620	15
	Doctorat	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0
	Total	2453	837	3290	101	1793	500	2293	56	1709	491	2200	56

		1. Taux admission (%) par rapport nombre d'étudiants inscrits par niveau				2. Taux admission (%) par rapport au nombre d'étudiants présentés par niveau			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2015 - 2016	DUT	86,41	67,75	81,46	54,17	97,49	97,40	97,47	100,00
	Licence	52,78	56,86	53,83	57,14	97,61	98,03	97,73	100,00
	Master	75,85	49,76	69,66	53,57	90,51	100,00	91,99	100,00
	Doctorat	100,00	-	100,00	-	100,00	-	100,00	-
	Total	69,67	58,66	66,87	55,45	95,32	98,20	95,94	100,00

		1. Inscrits				2. Présentés:				3. Admis:			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2016- 2017	DUT	910	256	1166	46	790	134	924	12	781	131	912	12
	Licence	1263	354	1617	48	656	154	810	22	654	156	810	22
	Master	616	177	793	33	478	104	582	13	433	94	527	13
	Doctorat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2789	787	3576	127	1924	392	2316	47	1868	381	2249	47

		1. Taux admission (%) par rapport nombre d'étudiants inscrits				2. Taux admission (%) par rapport au nombre d'étudiants présentés			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2016- 2017	DUT	85,82	51,17	78,22	26,09	98,86	97,76	98,70	100,00
	Licence	51,78	44,07	50,09	45,83	99,70	101,30	100,00	100,00
	Master	70,29	53,11	66,46	39,39	90,59	90,38	90,55	100,00
	Doctorat	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	66,98	48,41	62,89	37,01	97,09	97,19	97,11	100,00

		1. Inscrits				2. Présentés:				3. Admis:			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2017-2018	DUT	1030	280	1310	32	938	162	1100	15	931	157	1088	15
	Licence	1240	591	1831	60	602	327	929	20	601	320	921	20
	Master	347	130	477	16	347	130	477	16	313	127	440	16
	Doctorat		1	1			1	1			1	1	
	Total	2617	1002	3619	108	1887	620	2507	51	1845	605	2450	51

		1. Taux admission (%) par rapport nombre d'étudiants inscrits				2. Taux admission (%) par rapport au nombre d'étudiants présentés			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2017-2018	DUT	90,39	56,07	83,05	46,88	99,25	96,91	98,91	100,00
	Licence	48,47	54,15	50,30	33,33	99,83	97,86	99,14	100,00
	Master	90,20	97,69	92,24	100,00	90,20	97,69	92,24	100,00
	Doctorat	-	100,00	100,00	-	-	100,00	100,00	-
	Total	70,50	60,38	67,70	47,22	97,77	97,58	97,73	100,00

		1. Inscrits				2. Présentés:				3. Admis:			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2015-2018	DUT	2705	812	3517	102	2406	488	2894	40	2373	475	2848	40
	Licence	3511	1295	4806	157	1803	684	2487	70	1787	675	2462	70
	Master	1642	518	2160	77	1394	339	1733	44	1261	326	1587	44
	Doctorat	1	1	2	0	1	1	2	0	1	1	2	0
	Total	7859	2626	10485	336	5604	1512	7116	154	5422	1477	6899	154

		1. Taux admission (%) par rapport nombre d'étudiants inscrits				2. Taux admission (%) par rapport au nombre d'étudiants présentés			
		Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers	Garçons	Filles	Total	Etudiants étrangers
2015- 2018	DUT	87,73	58,50	80,98	39,22	98,63	97,34	98,41	100,00
	Licence	50,90	52,12	51,23	44,59	99,11	98,68	98,99	100,00
	Master	76,80	62,93	73,47	57,14	90,46	96,17	91,58	100,00
	Doctorat	100,00	100,00	100,00	-	100,00	100,00	100,00	-
	Total	68,99	56,25	65,80	45,83	96,75	97,69	96,95	100,00

Le constat général qui se dégage est le taux d'admission élevé par rapport au nombre d'étudiants présentés aux examens 90%. Ces taux d'admission sont très rarement atteints dans les institutions publiques de formation de l'enseignement supérieur.

Ces bons taux d'admission pourraient s'expliquer entre autres par :

- Des effectifs réduits (ou adaptés) dans les salles de classe contrairement au problème des amphithéâtres surchargés dans le public, phénomène qualifié par les étudiants de « maliens de l'extérieur » ceux d'entre eux qui sont à l'extérieur des amphis pour essayer de suivre les cours ;
- Un encadrement des étudiants plus adapté et rapproché ;
- De bonnes conditions d'études.

b. Insertion des diplômés

Les données ci-dessous ont été obtenues par la compilation de celles fournies par les établissements suivants CEFIB, CPESK, DELTA C, EPHESP, ESC Mali, ESG, GEMINI, IHEP, SUP Management, UKMoussa. Ces établissements ont correctement rempli cette partie du questionnaire.

Diplômes	1. Nombre de diplômés			2. Nombre de diplômés ayant obtenu un emploi			3. Nombre de diplômés ayant créé leurs entreprises:		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
DUT	523	406	929	161	88	249	45	4	49
Licence	902	850	1752	453	250	703	50	13	62
Master	765	460	1225	371	211	582	106	23	129
Doctorat	9	20	29	9	18	26	2	3	5
Total	2199	1746	3935	1014	567	1560	203	43	245

Diplômes	Pourcentage de diplômés ayant obtenu un emploi			Pourcentage de diplômés ayant créé leurs entreprises		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
DUT	17,33	9,47	26,80	4,84	0,43	5,27
Licence	25,86	14,27	40,13	2,85	0,74	3,54
Master	30,29	17,22	47,51	8,65	1,88	10,53
Doctorat	31,03	62,07	89,66	6,90	10,34	17,24
Total	25,77	14,41	39,64	5,16	1,09	6,23

On remarque que plus le niveau du diplôme est élevé, plus il est facile d'avoir un emploi. En effet, on a pour le niveau DUT 26,8% des diplômés qui ont un emploi, 40,13% pour le niveau LICENCE, 47,51% pour le niveau MASTER et 89,66% pour le DOCTORAT.

En ce qui concerne les diplômés qui créent leurs entreprises, le taux est plus faible et il varie entre 5% (pour le niveau DUT) et 17,24% (pour niveau DOCTORAT). Le pourcentage global est de 6,23%.

Toutefois cette conclusion mérite d'être nuancée car fortement influencée par les emplois dans la filière Santé.

D'une façon générale, les établissements privés d'enseignement supérieur au même titre que ceux du public ne disposent pas d'organe ou de stratégie de suivi de leurs diplômés versés dans le secteur productif. Ceci explique sûrement le faible nombre d'établissements ayant totalement ou partiellement répondu à cette rubrique du questionnaire.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative au nombre de diplômés et leur insertion dans le secteur productif est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Rapidité d'adaptation au marché de l'emploi	- Non existence d'organe ou de stratégie de suivi des diplômés versé dans le secteur productif - Filières de formation majoritairement dans les métiers du tertiaire
Opportunités	Menaces
- Existence de fortes demandes de formation technique	- Inadéquation Formation-Emploi

5.6. Renforcement de capacités du personnel d'encadrement

Le dépouillement de la partie du questionnaire relative au renforcement de capacités du personnel d'encadrement fait ressortir que pour les deux (2) dernières années, dix-neuf (19) établissements de l'échantillon ont procédé à des formations pour le personnel administratif alors que quatorze (14) établissements ont procédé à des formations pour le personnel académique.

En ce qui concerne le renforcement de capacités du personnel administratif plusieurs thèmes sont abordés souvent pertinents ou pas. De l'analyse des thèmes abordés et des entretiens que nous avons eus avec quelques responsables d'établissement, la formation sur les thèmes suivants doit être généralisée au niveau de tous les établissements privés d'enseignement supérieur avec l'appui des instances dirigeantes de cet ordre d'enseignement :

- management d'un établissement d'enseignement supérieur ;
- élaboration de tableaux de bord ;
- management des ressources humaines ;
- formation sur la gestion axée sur les résultats ;
- formation en planification et gestion universitaire ;
- formation sur l'appropriation des référentiels du CAMES ;
- formation en assurance qualité de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le renforcement de capacités du personnel académique, les thèmes ci-dessus doivent être dispensés, auxquels, on ajoutera :

- la formation sur la réforme LMD ;
- la gestion des unités d'enseignement ;
- la formation sur la pédagogie active.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative au renforcement de capacité du personnel d'encadrement est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Existence de partenariat avec des établissements de formation et le secteur productif - Existence de partenaire sur le plan sous régional et international	- Faible prise en charge de la formation continue du personnel administratif et pédagogique
Opportunités	Menaces
- Possibilité d'extension de partenariat avec des organismes de formation bien cotés sur le plan international	- Faible prise en charge de la formation continue du personnel administratif et pédagogique

5.7. Partenariat

Dans le cadre du partenariat, vingt-sept (27) établissements de l'échantillon ont bien voulu renseigner cette rubrique.

Concernant l'appartenance à l'Association des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (AEPES), vingt-deux (22) sur les 27 établissements sont membres (soit environ 81%). Quatre (4) déclarent ne pas être membres parmi lesquels un seul établissement a donné une raison. Cette raison est liée simplement à l'ignorance de l'existence de l'AEPES. Cet établissement envisage très prochainement d'adhérer à l'Association.

Un (1) seul établissement n'a pas répondu à la question d'adhésion à l'AEPES.

Concernant les autres types de partenariat, le dépouillement donne les résultats suivants :

- L'établissement est dans un réseau de partenariat pédagogique avec d'autres établissements et/ou institutions
 - (i) Sur le plan national : dix-neuf (19) établissements déclarent être dans un réseau (soit un peu plus de 70% des 27 établissements) ; huit (8) établissements n'ont pas de partenariat ;
 - (ii) Sur le plan sous régional : seize (16) établissements sont dans un réseau (soit un peu plus de 59% des 27 établissements) ; onze (11) établissements n'ont pas de partenariat ;
 - (iii) Sur le plan international : quatorze (14) établissements sont dans un réseau (soit environ 52% des 27 établissements) ; treize (13) établissements n'ont pas de partenariat.
- L'établissement a un partenariat formalisé (existence d'une convention de partenariat) avec les entreprises/organisations de la place : vingt (20) établissements déclarent avoir ce type de partenariat mais un (1) seul établissement en plus de citer les entreprises et/ou organisations partenaires précise la nature du partenariat (formation continue, placement pour stage ou emploi, adaptation des programmes de formation au besoin du marché de l'emploi).

Au regard de la faiblesse relative de l'effectif d'enseignants permanents, en attendant la formation d'un corps enseignant digne de ce nom, il est impératif d'intégrer des réseaux de partenariat pédagogique avec d'autres établissements ou institutions sur les plans national, sous régional et international.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative au partenariat est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Regroupement des Etablissements privés au sein de l'Association des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (AEPES)	- Relative faiblesse de partenariat des IES privées sur le plan sous régional et international
Opportunités	Menaces
- Existence de l'AEPES - Existence de partenariat entre les IES privés et des organes de formation et le secteur productif - Complémentarité des offres de formation entre les IES publiques et privées	- Faible reconnaissance des IES privées à l'échelle internationale

5.8. Coûts et sources de financement

L'analyse des coûts et des recettes a été menée sur un groupe de dix (10) établissements ayant fourni plus ou moins des informations complètes sur la rubrique « coûts et financement » du questionnaire.

Pour garder l'anonymat de ces établissements, on adoptera pour la suite les notations : E1 (établissement 1) ; E2 (établissement 2) ; ...E10 (établissement 10).

La comparaison entre les financements essentiellement constitués des frais d'inscription, des frais de scolarité et des frais d'examen et le nombre d'étudiants aboutit au coût de la formation par étudiant. Le tableau ci-dessous est relatif à ce coût, il est donné par établissement pour les périodes 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Coût annuel en FCFA de la formation pour un étudiant										
	Etablissements									
Période	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10
2015-2016	1 492 353,49		185 932,72	700 000,00	1 422 449,00	332 736,16	1 164 455,00	473 133,48	1 205 797,00	
2016-2017	1 514 054,37		178 974,07	700 000,00	1 657 895,00	337 987,01	1 062 127,66	366 752,58	1 181 315,45	679 310,34
2017-2018	1 642 949,94	354 596,98	209 053,01	700 000,00	1 650 000,00	349 114,33	1 116 740,00	530 268,14	1 194 956,41	664 285,71

On constate que ce coût est très variable d'un établissement à l'autre, ainsi :

- Pour la période 2015-2016, il varie entre 185 932,72 FCFA (E3) et 1 492 353,49 FCFA (E1) ;
- Pour la période 2016-2017, il varie entre 178 974,07 FCFA (E3) et 1 657 895,00 FCFA (E5) ;
- Pour la période 2017-2018, il varie entre 209 053,01 FCFA (E3) et 1 650 000,00 FCFA (E5).

Pour tous établissements confondus, la moyenne annuelle du coût de la formation pour un étudiant pour les trois périodes est :

- Période 2015-2016 : 872 107,11 FCFA
- Période 2016-2017 : 853 157,39 FCFA
- Période 2017-2018 : 841 196,45 FCFA.

Le poids des salaires par rapport aux recettes relatives aux frais d'inscription, aux frais de scolarité et aux frais d'examen est donné par le tableau ci-dessous.

Pourcentage du salaire par rapport au financement (frais d'inscription, de scolarité, d'examen, ...)

Période	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10
2015-2016	25%	10%	99%	25%	22%	59%	8%	98%	21%	41%
2016-2017	30%	11%	94%	21%	34%	45%	9%	99%	17%	41%
2017-2018	44%	13%	94%	21%	43%	37%	9%	65%	17%	42%

Ce poids est très variable d'un établissement à l'autre et d'une période à l'autre. L'établissement E7 a les plus faibles poids alors que les établissements E3 et E8 ont les poids les plus élevés. Pour des poids aussi élevés à savoir de 65% à 99%, la viabilité financière de ces établissements n'est pas assurée à moins qu'ils exercent d'autres activités génératrices de revenus différentes de l'enseignement.

Des données plus complètes auraient pu nous permettre d'analyser en profondeur cette viabilité financière et économique des différents établissements de l'échantillon.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces relative aux coûts et sources de finances est donnée dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
- Forte volonté de former des cadres de haut niveau	- Coût relativement élevé des frais de formation
Opportunités	Menaces
- Création d'emplois salariés - Existence de sources de financement sur le plan international	- Coût relativement élevé des frais de formation - Faible pouvoir d'achat du malien - Faible motivation salarial du personnel enseignant - Difficulté d'accès au financement - Charges de fonctionnement élevées - Relatif faible niveau des revenus des IES privées

VI. CONTRAINTES/RECOMMANDATIONS

<u>CONTRAINTES</u>	<u>RECOMMANDATIONS</u>
<u>Législatives et réglementaires</u> • Ce cadre administratif et réglementaire s'appuie en ce qui concerne l'enseignement supérieur sur un Document de Politique qui date de décembre 2009. Au regard de la date d'élaboration de ce Document, il est impératif de lancer les activités d'évaluation et de relecture de cette Politique. Le secteur privé de l'enseignement supérieur ne dispose pas de stratégie spécifique. La relecture du document de Politique peut être mise à profit pour l'élaboration de cette stratégie spécifique. • La distinction entre établissements privés d'utilité publique et les autres, tout en incitant (peut-être) à un enseignement de qualité, peut conduire aux yeux de la population à y voir des formations au rabais pour les établissements non reconnus d'utilité publique et de qualité pour ceux reconnus d'utilité publique. Cette situation a une incidence sur les formations diplômantes et qualifiantes. En effet, jusque-là, c'est le diplôme qui est à l'honneur et non la qualification et la compétence. A cela il faut ajouter qu'un seul établissement, à notre connaissance, est reconnu d'utilité publique.	<u>Législatives et réglementaires</u> • Evaluer et relire le Document de Politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en mettant un accent sur le développement du secteur privé de cet ordre d'enseignement • Elaborer une stratégie spécifique pour le développement du secteur privé de l'enseignement supérieur • Eliminer dans les textes la notion d'utilité publique dans la mesure où la procédure d'obtention de l'utilité publique est très compliquée (plusieurs ministères sont concernés). L'activité menée par le système privé d'enseignement supérieur est déjà d'utilité publique voire sociale.

• Les conventions particulières peuvent conduire à des situations difficilement maîtrisables. Si l'on considère le cas de l'enseignement privé catholique, l'Etat prend en charge 80% des salaires du personnel enseignant ; cela peut aboutir à la limite à des statuts particuliers comme il s'en trouve dans la fonction publique aujourd'hui. • Les procédures administratives (autorisations diverses) ne prennent pas suffisamment en compte la politique de décentralisation et de déconcentration. Les démembrements locaux du ministère de l'éducation nationale fournissent seulement des informations sans disposer de possibilité d'intervenir dans la prise de décision. • L'inexistence de textes spécifiques sur les différents ordres d'enseignement. Avec l'évolution de l'enseignement privé supérieur et l'importance de cet ordre d'enseignement dans le développement économique de notre pays, il serait souhaitable d'élaborer des textes spécifiques pour ledit ordre. • Dans un même établissement peuvent cohabiter des formations et diplômes reconnus ou non reconnus par l'Etat ; cette information doit être donnée aux étudiants qui veulent s'inscrire dans ledit établissement ;	• Abandonner les conventions particulières et prioriser le respect des cahiers de charges (documents en cours d'élaboration au niveau de la DGESRS) • Relire les procédures administratives (autorisations de création et d'ouvertures d'établissements privés) pour prendre en charge l'implication effective des collectivités et des démembrements des ministères concernés dans les prises de décisions. • Elaborer des textes législatifs et réglementaires spécifiques pour les établissements privés d'enseignement supérieur ; • Contrôler l'exécution des programmes, essentiellement les formations ayant obtenu l'habilitation, en mettant en place un système de suivi pédagogique ;
--	---

• Dans la composition des sous-commissions, il n'existe pas de critères pour le choix des enseignants et des professionnels. Ceci constitue une faiblesse dans le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ; • Au niveau de l'enseignement secondaire le contrôle est effectué par l'Inspection Générale de l'Enseignement Secondaire (IGES). Par contre au niveau de l'enseignement supérieur, il n'existe pas de structure dédiée à cette mission qui est assurée en partie par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS). • Sur le plan fiscal, nous n'avons pas trouvé un texte fédérateur régissant le régime fiscal des établissements privés d'enseignement supérieur. Cette situation nous a été confirmée lors de nos entretiens avec des responsables d'établissement qui trouvent qu'ils n'ont aucune visibilité leur fiscalité.	• Définir les critères de choix des enseignants et des professionnels devant siéger dans les sous-commissions chargées d'étudier les dossiers d'habilitation et de diplômes de l'enseignement supérieur • Créer des structures de contrôle (administratif et académique) pour les structures d'enseignement supérieur ; • Elaborer un cadre fiscal spécifique pour les EPES en tenant compte de leurs missions à caractères d'utilité publique et social
---	--

<u>Gouvernance</u> • Le staff de direction dans sa structure et sa composition varie d'un établissement à l'autre, même pour les établissements se réclamant du statut d'université. A ce niveau, nous pensons que les structures privées d'enseignement supérieur ont besoin pour leur gouvernance d'un appui pour bien structurer leur staff avec une bonne visibilité et une bonne lisibilité sur les missions assignées aux différents postes de responsabilité tout en respectant tant soit peu la structure de gouvernance en fonction de l'appellation de l'établissement (Ecole, Institut, Centre, Université).	<u>Gouvernance</u> • Appuyer les établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) à généraliser pour leur staff les formations sur les thèmes suivants : - management d'un établissement d'enseignement supérieur ; - élaboration de tableaux de bord ; - management des ressources humaines ; - formation sur la gestion axée sur les résultats ; - formation en planification et gestion universitaire ; - formation sur l'appropriation des référentiels du CAMES ; - formation en assurance qualité de l'enseignement supérieur. • Appuyer les EPES pour bien structurer leur staff avec une bonne visibilité et une bonne lisibilité sur les missions assignées aux différents postes de responsabilité tout en respectant tant soit peu la structure de gouvernance en fonction de l'appellation de l'établissement (Ecole, Institut, Centre, Université).
--	---

Infrastructures et équipements

- Les établissements en location occupent généralement des bâtiments qui sont conçus comme des locaux d'habitation ou de bureau. Il découle de cet état de fait qu'ils présentent, bien souvent, de graves anomalies qui peuvent influencer négativement sur la qualité des activités pédagogiques.
- Le nombre de salles faisant office de bureaux s'élève à 202 tous établissements confondus de l'échantillon contre 434 salles de classe. La question à se poser à ce niveau est pourquoi tant de bureaux (quasiment 50% du nombre de salles de classe) ? L'explication pourrait venir du problème d'organisation et d'optimisation des staffs de direction qui est très variable d'un établissement à l'autre.
- Des interviews réalisées lors de nos enquêtes relèvent d'énormes difficultés liées à l'accès à la terre pour la construction d'infrastructures plus adaptées pour les missions d'enseignement et de recherche des établissements privés d'enseignement supérieur.

Infrastructures et équipements

Une des solutions à ce problème serait de traiter les EPES comme les industriels en leur réservant des espaces dans les différents plans directeurs d'aménagement des villes avec des conditions d'acquisition tenant compte de la nature de leurs missions (sociale et utilité publique)

<u>Encadrement pédagogique</u> • En plus de la relative faiblesse du nombre d'enseignants permanents, se pose le problème du niveau des intervenants dans sa globalité. En effet, de l'analyse de ce qui précède on constate que le nombre d'intervenants dans l'enseignement qui détiennent un diplôme de master est le plus élevé. Or dans l'enseignement supérieur, ce diplôme ne peut même pas prétendre au grade de maître-assistant. Cette situation est un frein à la reconnaissance par les autorités de notre pays et par le CAMES des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur.	<u>Encadrement pédagogique</u> • Relire les textes législatifs et réglementaires appropriés pour fixer un quota sur le nombre d'enseignants permanents • Exiger des établissements privés d'enseignement supérieur le recrutement et la formation d'enseignants permanents en collaboration avec les Institutions d'Enseignement Supérieurs (IES) de l'Etat ; • Exiger des établissements privés d'enseignement supérieur la création des conditions de fidélisation des nouveaux recrues qui constituent des investissements pour ces établissements ; • Encourager le développement de la recherche au niveau des établissements privés d'enseignement supérieur avec la participation effective des enseignants permanents.
<u>Effectifs des étudiants/filières/niveaux</u> • D'une façon générale la filière GCF (Gestion/Comptabilité/Finances) est toujours la plus dotée en étudiants suivie très souvent de la filière MMC (Marketing/Management/Communication) donc des filières du	<u>Effectifs des étudiants/filières/niveaux</u> • Encourager la création d'établissements privés dans les filières technologiques correspondant aux besoins réels de développement du pays avec une priorisation sur les filières professionnalisantes (niveaux DUT et LicencePro).

tertiaire. Ces deux filières confondues varient de 54% à 62% de distribution des effectifs d'étudiants. • Une comparaison de la capacité d'accueil global de l'échantillon (15 074 étudiants) et de l'effectif moyen global sur les trois (3) dernières années de l'échantillon (3 106 étudiants) montre que les établissements privés d'enseignement supérieur fonctionnent en moyenne actuellement avec environ 21% de leur capacité d'accueil.	• Procéder à l'affectation d'étudiants du secteur public vers les établissements privés avec des modalités et conditions à définir.
<u>Diplômés et insertion dans le secteur productif</u> • D'une façon générale, les établissements privés d'enseignement supérieur au même titre que ceux du public ne disposent pas d'organe ou de stratégie de suivi de leurs diplômés versés dans le secteur productif. Ceci explique sûrement le faible nombre d'établissements ayant totalement ou partiellement répondu à cette rubrique du questionnaire.	<u>Diplômés et insertion dans le secteur productif</u> • Appuyer les EPES à mettre en place des dispositifs de suivi de leurs diplômés dans le secteur productif

<u>Renforcement de capacités du personnel d'encadrement</u> (direction/pédagogie) Le dépouillement de la partie du questionnaire relative au renforcement de capacités du personnel d'encadrement fait ressortir que pour les deux (2) dernières années, dix-neuf (19) établissements de l'échantillon ont procédé à des formations pour le personnel administratif alors que quatorze (14) établissements ont procédé à des formations pour le personnel académique.	<u>Renforcement de capacités du personnel d'encadrement</u> (direction/pédagogie) • Appuyer les établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) à généraliser pour leur staff les formations sur les thèmes suivants : - management d'un établissement d'enseignement supérieur ; - élaboration de tableaux de bord ; - management des ressources humaines ; - formation sur la gestion axée sur les résultats ; - formation en planification et gestion universitaire ; - formation sur l'appropriation des référentiels du CAMES ; - formation en assurance qualité de l'enseignement supérieur.
<u>Partenariat</u> • Au regard de la faiblesse relative de l'effectif d'enseignants permanents, en attendant la formation d'un corps enseignant digne de ce nom, il est impératif d'intégrer des réseaux de partenariat pédagogique avec d'autres établissements ou institutions sur les plans national, sous régional et international.	<u>Partenariat</u> • Encourager le développement de partenariat entre les établissements privés d'enseignement supérieur et le secteur productif ; • Encourager le développement de partenariat entre les établissements privés d'enseignement supérieur et ceux du secteur public dans le cadre de convention de partenariat ; • Appuyer les EPES à développer des programmes internationaux de coopération avec des universités et des écoles étrangères

	notamment celles qui sont bien côté sur le plan international ; • Faire bénéficier les EPES des prestations des enseignants dans le cadre du TOKTEN en collaboration avec les institutions de formation du secteur public
<u>Coûts et sources de financement</u> On constate que ce coût est très variable (souvent élevé) d'un établissement à l'autre, ainsi : • Pour la période 2015-2016, il varie entre 185 932,72 FCFA (E3) et 1 492 353,49 FCFA (E1) ; • Pour la période 2016-2017, il varie entre 178 974,07 FCFA (E3) et 1 657 895,00 FCFA (E5) ; • Pour la période 2017-2018, il varie entre 209 053,01 FCFA (E3) et 1 650 000,00 FCFA (E5). Ce poids est très variable d'un établissement à l'autre et d'une période à l'autre. L'établissement E7 a les plus faibles poids alors que les établissements E3 et E8 ont les poids les plus élevés. Pour des poids aussi élevés à savoir de 65% à 99%, la viabilité financière de ces établissements n'est pas assurée à moins qu'ils exercent d'autres activités génératrices de revenus différentes de l'enseignement.	<u>Coûts et sources de financement</u> • Subventionner une partie des coûts de formation pour les étudiants pour leur permettre d'accéder aux EPES qui sont reconnus sur le plan national et/ou au CAMES • Accorder directement des subventions aux EPES sous certaines conditions (par exemple existence d'un plan de développement conduisant à la viabilité financière et économique)